32e ANNÉE (4e SÉRIE) — N° 8 — 24 FÉVRIER 1910

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*EDITION COMPLÈTE, *de 10 francs à l'*EDITION PARTIELLE.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne).

NOTES ET SOUVENIRS
D'UN VIEUX MORALISTE

LES MANUELS CONDAMNÉS

II. — LES MANUELS D'HISTOIRE *(suite)*

II. — Extraits des Manuels *(fin)*

§ VI

BROSSOLETTE. Histoire de France, en deux parties. (2 vol. gr. in-12 cart.). — Paris, Delagrave. (Sans date). — *Cours élémentaire*, 160 p., 226 grav., 0 fr. 90. — *Cours moyen*, 271 p., 325 grav., 1 fr. 25.

***

Sur le cartonnage du *Cours élémentaire*, une gravure représente « Rouget de l'Isle chantant la *Marseillaise.* » On lit au-dessous :

Le Peuple dans ses grands hommes. — L'Histoire dans ses grandes scènes. — La Civilisation dans ses grandes époques.

Sur le cartonnage du *Cours moyen*, une gravure représente « Mirabeau à la séance du 23 juin 1789. » On lit au-dessous :

Le Peuple plutôt que les Princes. — La Civilisation plutôt que les batailles. — Notre Epoque de préférence aux périodes lointaines.

***

Nous n'avons pas hésité à réduire, dans nos développements, la place trop large que l'enseignement historique fait aux gestes médiocres des princes, aux intrigues puériles des cours, aux vaines pompes du décor monarchique. Nous avons voulu mettre en pleine lumière le vrai héros de l'histoire, le peuple, qui travaille et qui souffre. Par suite, nous avons essayé surtout de peindre le déroulement de la civilisation française, mais toujours en allant droit, dans chacune des époques disparues, à ce qui fut la vie.

Dans le choix qu'il nous a fallu faire parmi la multiplicité des personnages et des événements, nous avons sans cesse obéi à une double préoccupation : d'une part nous nous sommes efforcés de tenir le plus grand compte des nécessités qui s'imposent à l'Ecole primaire ; de l'autre, en diminuant la place accordée aux siècles lointains au profit des périodes plus voisines de nous, nous avons eu le souci constant de nous attacher surtout aux hommes et aux faits qui, par leur action ou leur influence, ont apporté leur contribution à la formation de la société contemporaine.

Tel qu'il est, nous avons la conviction que ce petit ouvrage suffira à montrer aux enfants de nos classes primaires que dans son effort de vingt siècles, la France, malgré d'apparentes réactions, n'a jamais cessé de s'élever vers plus de progrès, de justice et de liberté. *(Avertissement).*

***

Les chrétiens refusaient d'adorer les dieux des Gallo-Romains. Pour cette raison plusieurs d'entre eux furent suppliciés ou jetés aux bêtes dans les amphithéâtres. C'est ainsi que périrent l'évêque Pothin et l'esclave Blandine à Lyon. Plus tard saint Denis fut à son tour décapité à Paris. L'Eglise a entouré de légendes la mort de ces martyrs. (p. 6).

***

Martin (S. Martin) mourut très vieux. Pendant qu'il était vivant, les gens d'alors avaient cru naïvement qu'il pouvait faire des miracles. Après sa mort on crut que son tombeau pouvait en faire également. Aussi on vint le visiter dévotement à Tours pendant tout le moyen âge. *(C. élém.*, p. 6).

***

S. Martin, partout où il passait, commandait de démolir les autels et les temples des païens.

Sa foi fut si vive, son zèle était si grand qu'il couvrit ainsi la Gaule de ruines. *(C. élém.*, p. 7).

***

« Ne quittez point votre ville ; Attila n'y viendra pas ! » disait sainte Geneviève aux Parisiens effrayés. Les Huns, en effet, ne songèrent point à s'approcher de Paris ; ils marchèrent droit sur la ville d'Orléans. Et on répéta que sainte Geneviève avait sauvé Paris. *(C. élém.*, p. 9).

Les Parisiens voulaient fuir à l'approche d'Attila. Sainte Geneviève, dit-on, les rassura. *(C. moyen*, p. 8).

Curieuse, la comparaison de ces deux rédactions sur le même sujet, extraites l'une du *Cours élémentaire*, l'autre du *C. moyen*. Les concilie qui pourra. Elles s'accordent au moins sur un point : la haineuse préoccupation a priori de *laïciser* et de *légendifier (sit venia verbo!)* la patronne de Paris, sainte Geneviève.

***

Clovis. — Ceci d'abord, dans le gros texte :

Un jour que Clovis combattait les Alamans, il vit ses troupes plier. Il se serait alors écrié : « Dieu de Clotilde, si tu me donnes la victoire, je croirai en toi et me ferai baptiser en ton nom. » Il remporta la victoire, et reçut le baptême des mains de saint Remi, évêque de Reims.

Le jour de la cérémonie, l'église, pleine de cierges, d'encens, de blanches draperies, était très belle. « Evêque, est-ce là le ciel ? » demandait Clovis émerveillé. — « Non, répondait Remi ; mais c'est la route qui y conduit. »

Dès ce moment, les évêques aimèrent beaucoup Clovis. Ils se mirent avec lui contre ses ennemis et lui pardonnèrent facilement les meurtres qu'il commit.

Et ceci à la page suivante, au-dessous de deux gravures représentant *la bataille de Tolbiac* et *le baptême de Reims :*

Les Francs luttaient contre les Alamans sur les bords du Rhin. Les évêques racontèrent qu'à Tolbiac, Clovis, voyant fuir ses troupes battues, avait promis de se faire chrétien s'il était vainqueur, et qu'il avait en effet gagné la bataille.

La promesse de Clovis à Tolbiac n'est qu'une belle légende. Ce qui est vrai, c'est qu'en 496, Clovis se fit baptiser par l'évêque saint Remi à Reims. Et il est vrai aussi que trois mille de ses guerriers furent baptisés comme lui. *(C. élém.*, p. 10 et 11).

***

L'Église au moyen âge. — L'Eglise était toute-puissante au moyen âge. Ses évêques dans leurs palais, ses abbés dans leurs monastères, disposaient de grandes richesses. Les rois eux-mêmes la redoutaient : quelquefois, elle les rayait du nombre des chrétiens en les frappant d'excommunication.

Pour elle des légions d'ouvriers bâtissaient de magnifiques cathédrales, Notre-Dame de Paris, Notre-Dame de Reims, et d'autres qui subsistent encore aujourd'hui. Elle seule avait alors quelques écoles. Elle seule divertissait les populations en leur offrant des représentations dramatiques, les Mystères et les Miracles. La vie des peuples était alors toute religieuse. Ils allaient faire les Croisades. (p. 21).

***

Les Albigeois. — Les Méridionaux aimaient peu le clergé catholique. A Carcassonne, ils avaient empêché saint Bernard de prêcher en criant et en frappant à la porte de l'église. Un jour, on les vit attacher un bouchon de paille dans le dos de saint Dominique. Le pape décida une croisade contre ces hérétiques.

Raymond VI, comte de Toulouse, était le protecteur des hérétiques albigeois. A la nouvelle de la croisade, il prit peur et se soumit. Il s'en alla en chemise solliciter son pardon à la porte de l'église Saint-Gilles. Les prêtres l'introduisirent en le tirant par le cou avec une étole et en le frappant.

Les barons du Nord, commandés par Simon de Montfort, marchèrent sur le Midi. Ils se jetèrent sur Béziers. Les habitants furent massacrés. « Tuez-les tous ! Dieu reconnaîtra les siens ! » aurait dit un des Croisés. Il y eut soixante mille victimes. La ville fut pillée et brûlée (1209).

En 1328, quelques Albigeois vivaient encore. Ils restaient cachés dans la grotte de Lombrives, près de Tarascon-sur-Ariège. Ils reçurent à coups de flèches les soldats envoyés contre eux par l'Inquisition. On les mura vivants dans leur caverne. Leurs os ont été retrouvés de nos jours. (p. 22).

***

Tandis que Godefroy de Bouillon vainqueur va prier à l'église du Saint-Sépulcre, ses soldats tuent dans les rues 70.000 ennemis. *(C. élém.*, p. 25).

***

Une exécution de Juifs en 1321. — Les rois chassaient souvent les Juifs pour leur prendre leurs richesses. Les populations fanatiques aimaient mieux les brûler. En 1321, à Chinon, on creusa en un jour une grande fosse ; on fit au fond un très grand feu. On amena ensuite cent soixante Juifs, hommes et femmes, pour les précipiter pêle-mêle dans ce brasier. Beaucoup de ces malheureux sautèrent dans la fosse en chantant. Des veuves y jetèrent leurs enfants avant elles, de peur qu'on ne les enlevât pour les baptiser. (p. 26).

***

Pape et Roi. — Autrefois quand le pape n'était pas content du roi, il l'excommuniait. Dans toutes les églises, le prêtre faisait connaître aux fidèles que le souverain ne comptait plus au nombre des chrétiens et que personne ne devait plus l'approcher. Tous répondaient : « Qu'il meure et soit précipité au fond des enfers ! » Et en même temps chacun éteignait le cierge qu'il avait à la main.

Quand Boniface VIII se trouva en querelle avec Philippe le Bel, il voulut l'excommunier comme c'était la coutume. Mais l'excommunication, qui avait encore fait peur à Philippe-Auguste, ne faisait plus peur du tout à Philippe le Bel. Celui-ci se contenta d'envoyer deux de ses conseillers en Italie, en leur disant d'aller voir le pape qui était aux environs de Rome, à Anagni.

Les envoyés de Philippe le Bel, Nogaret et Colonna, entrèrent avec leurs hommes d'armes dans Anagni en criant : « Mort à Boniface ! Vive le roi de France ! » Le pape les attendait sur son trône. Il avait sa couronne, la tiare sur la tête, une croix sur la poitrine, les clefs de Saint Pierre dans sa main. Sommé d'abdiquer, il refusa disant : « Je mourrai s'il le faut, mais je mourrai Pape. » On a cru que Colonna avait frappé au visage ce vieillard de 86 ans. Cela n'est pas sûr. Mais il est vrai que Nogaret saisit le pontife par l'épaule et lui adressa ces paroles moqueuses : « O chétif Pape ! Vois comme est bon Monseigneur le Roi de France qui m'envoie pour te garder et te défendre ! »

Boniface VIII mourut quelques jours plus tard. Philippe le Bel l'avait vaincu. *(C. élém.*, p. 32).

Le pape Boniface VIII excitait le clergé français contre le roi Philippe le Bel. Celui-ci envoya en Italie Nogaret et Colonna qui arrêtèrent le pontife dans Anagni. La légende dit que Colonna souffleta le vieillard de son gantelet de fer. (p. 25).

***

Etienne Marcel. — Grand désastre à Poitiers ! Les seigneurs s'étaient sauvés dès le commencement de la bataille ; le roi avait été pris ; les Anglais restaient maîtres de la plus grande partie du royaume, et il n'y avait plus ni argent ni soldats pour les chasser !

Etienne Marcel était alors prévôt des marchands, ou, comme nous dirions maintenant, maire de Paris. Il pensa que tous ces malheurs n'arriveraient pas si le roi était mieux surveillé, si on l'obligeait à mieux gouverner. Il fit promettre au dauphin Charles, qui remplaçait son père, Jean le Bon, prisonnier, de toujours consulter les Etats-Généraux sur les affaires du royaume.

Le Dauphin cependant ne tint pas sa promesse. Etienne Marcel alla le trouver avec des hommes armés : « Or donc, faites les choses pour lesquelles vous êtes venus », dit-il à ceux-ci. Et les compagnons de Marcel massacrèrent les mauvais conseillers du Dauphin, les maréchaux de Champagne et de Normandie.

On reprocha beaucoup ce meurtre à Etienne Marcel. On lui reprocha aussi de s'entendre avec les paysans révoltés, avec les Jacques. On alla jusqu'à dire qu'il voulait livrer Paris aux ennemis. Jean Maillard, le rencontrant un soir à la porte Saint-Antoine, lui dit : « Que viens-tu faire ici à cette heure ? » Et sans attendre sa réponse il lui fendit la tête d'un coup de hache. Etienne Marcel mort, on ne parla plus de liberté. *(C. élém.*, p. 34).

***

La misère des Jacques. — Le roi pour ses fêtes et ses guerres, les nobles pour leurs plaisirs et leur rançon, écrasaient d'impôts le paysan. Ils lui prenaient tout son argent. Par moquerie, ils l'appelaient Jacques Bonhomme. « Bonhomme crie, disaient-ils en riant, mais Bonhomme paiera. »

Ruinés par l'impôt, décimés par la famine et par la peste, volés et maltraités par les bandes de soldats pillards qui parcouraient le pays, les paysans s'enfuyaient dans les forêts. Ils y vivaient, à la manière des bêtes, dans des souterrains. *(C. élém.*, p. 35).

***

Jeanne d'Arc. — ...Alors parut Jeanne d'Arc... Elle croyait avoir entendu des « voix » qui lui ordonnaient de chasser l'ennemi, de faire sacrer le roi, de délivrer la France.

...Jeanne d'Arc mena Charles VII d'Orléans à Reims, où elle le fit sacrer. Elle savait que, dans un temps où la foi était vive, la cérémonie du sacre avait une grande importance, car elle indiquait aux populations quel était le vrai roi, *l'oint du Seigneur,* comme on disait alors. (p. 39).

***

Jacques Cœur, injustement condamné, fut exposé au pilori sur la place publique de Poitiers. A genoux, et une torche à la main, il entendit lecture de la sentence. Il dut ensuite demander pardon à haute voix des crimes qu'on lui reprochait, et qu'il n'avait pas commis. Le peuple assistait, stupéfait, à ce spectacle. *(C. élém.*, p. 43).

***

Au moyen âge, on découvrit à Orléans des hérétiques, c'est-à-dire des gens qui n'étaient pas de bons catholiques. Ils furent, en raison de ce crime, condamnés à mort. Le bon roi Robert et la reine sa femme les firent brûler sous leurs yeux (1022). *(C. élém.*, p. 52).

***

Le Moyen âge avait en abondance des couvents pleins de moines et des églises avec de nombreux prêtres. Les plus grandes de ces églises étaient les cathédrales. Des légions d'ouvriers travaillèrent plus de cent ans à élever l'une d'elles, Notre-Dame de Paris. *(Ibid.)*.

***

Etienne Dolet. — La vie n'était pas toujours facile, du temps de la Renaissance, pour les penseurs et les écrivains. En 1546, l'Eglise fit condamner à mort comme hérétique le savant imprimeur Etienne Dolet. Il fut pendu d'abord, et ensuite brûlé sur la place Maubert. (p. 55).

***

Les abus du clergé catholique avaient décidé Luther, un moine allemand, à réformer la religion et à fonder le protestantisme. Calvin introduisit en France les idées de Luther. En vain le pape, aidé des Jésuites, essaya d'étouffer les nouvelles croyances ; il y eut dès lors deux grands partis religieux qui luttèrent l'un contre l'autre dans presque toute l'Europe. (p. 58).

***

La reine mère, Catherine de Médicis, conseilla à son fils Charles IX de donner l'ordre de tuer en une seule fois tous les protestants. Le jeune roi accepta cet avis, qui était aussi celui du pape et du roi d'Espagne. *(C. él.*, p. 68).

Ce qui précède est à l'usage des petits. Voici maintenant le texte amendé, édulcoré, à l'usage des plus grands qui avaleraient peut-être moins facilement l'immonde bourde de la participation du pape à la Saint-Barthélemy :

Très inquiète de la faveur dont Coligny jouissait auprès de Charles IX, et craignant de perdre toute influence sur le roi son fils, Catherine de Médicis résolut de faire tuer d'un seul coup tous les protestants de France. (p. 58).

Le pape et Philippe II d'Espagne applaudirent à cet acte de sauvagerie.

On ne dit plus que *cet avis était aussi celui du pape*. On se contente d'affirmer qu'il applaudit après coup. Allons, Brossolette, effacez-moi cela, c'est une saleté. Consultez vos amis si vous ne nous croyez pas. Ils vous diront que cette calomnie-là est par trop démodée !

***

Bernard Palissy était protestant. En 1588, les catholiques fanatiques qui gouvernaient Paris le jetèrent en prison à la Bastille. Le roi Henri III vint le voir et le supplia, s'il tenait à la vie, de changer de religion. « Je n'ai pas peur de mourir », répondit Palissy, et il refusa de renoncer à sa foi religieuse. Il était question de le brûler en place publique. Mais un jour on le trouva mort de vieillesse dans son cachot.

Il y avait du danger pour les savants à dire la vérité qu'ils avaient trouvée. L'illustre Italien Galilée ayant assuré que la terre tourne, fut pour cela condamné par le tribunal de l'Eglise, par l'Inquisition, à finir ses jours en prison. (p. 60).

***

La Renaissance ramène au jour les idées, les connaissances des écrivains, des artistes, des savants de l'antiquité. Il en résulte un grand développement de l'esprit humain.

La Réforme habitue les hommes à ne plus accepter sans contrôle les enseignements de l'Eglise, à ne plus croire sans comprendre. Ils apprennent ainsi à faire usage de leur raison.

De tous les côtés, on cherche, on explore, on étudie. Le noble, qui ne sait que se battre, le prêtre, qui ne sait que prier, ne sont plus les seuls personnages importants dans la nation. Le magistrat, versé dans la connaissance des lois, le savant, occupé de ses recherches scientifiques, le commerçant, enrichi par le négoce, y tiennent une place de plus en plus considérable. (p. 63).

***

Le peuple sous Louis XIV. — Le peuple écrasé par les impôts, ruiné par les guerres, est alors très misérable. Les terres sont en friche et couvertes de ronces. Les loups errent dans les campagnes abandonnées. Les paysans broutent l'herbe et se réfugient dans des cavernes.

Une taxe extraordinaire amène le soulèvement des paysans du Boulonnais. Les troupes en tuent six cents à Eucliers. Quatre cents sont envoyés aux galères, en vertu d'un jugement venu tout rédigé de Paris. Plusieurs sont roués. Huit bourgeois, pourtant reconnus innocents, sont exilés à Troyes (1662).

Le poids des impôts suscite une prise d'armes en Bretagne. Les révoltés osent jeter un chien mort dans le carrosse de la duchesse de Chaulnes, femme du gouverneur. Vaincus, ils sont pendus en grand nombre. Un faubourg de Rennes est entièrement rasé. Ses quatre mille habitants périssent en partie de misère.

Pas plus que le roi, les nobles ne sont tendres pour le peuple. M. de Charnacé pour s'amuser, abat d'un coup de fusil un couvreur sur un toit. Un autre jour, il s'empare de la maison d'un tailleur absent, la démolit, et bâtit sur l'emplacement une aile de son château. Louis XIV rit beaucoup de ces aventures.

Des voyageurs nous montrent les paysans,

presque nus, réduits à pâturer l'herbe, à dévorer les orties et les racines des prés. On trouve par les chemins des femmes et des enfants morts de misère, la bouche encore pleine d'herbes. La France devient un « grand hôpital désolé et sans provisions. » (p. 89).

***

L'instruction au XVII^e siècle. — Au XVII^e siècle, l'instruction du peuple était négligée. L'Etat ne s'en occupait pas. De rares maîtres d'école, pauvres, mal payés, peu instruits, s'efforçaient çà et là d'apprendre aux paysans, aux ouvriers l'alphabet qu'on appelait la *Croix de par Dieu*. Beaucoup de personnes ne savaient ni lire ni écrire et signaient leur nom d'une croix.

Par contre, pour les nobles et pour les gens riches, il y avait des collèges. A Paris, le collège d'Harcourt, le collège de Navarre, surtout le collège de Clermont, que dirigeaient les Jésuites, étaient particulièrement renommés.

Il y avait aussi des Universités. On y enseignait une science souvent médiocre. Les examens y étaient peu sérieux. Les médecins et les avocats qui les avaient subis étaient fréquemment de grands ignorants. Molière se moquait d'eux avec raison dans ses comédies.

C'était donc dans les collèges où l'on enseignait le grec, le latin, la littérature, que se faisait plus que partout ailleurs l'éducation de la bonne société. Les jeunes nobles et les jeunes bourgeois achevaient ensuite de se former aux belles manières à la cour ou dans les salons.

C'est pour ces hommes distingués, pour les gens du monde, bien plus que pour le peuple, qu'allaient être écrits au XVII^e siècle, les chefs-d'œuvre de notre littérature classique. (p. 94).

***

Un personnage de Molière. — Tartufe est sans doute le plus célèbre des personnages que Molière a portés à la scène. C'est un bigot hypocrite qui met la religion au service de ses mauvaises passions et détruit par sa fausse piété le repos d'une honnête famille. (p. 95).

***

A plusieurs reprises, les protestants furent persécutés par le gouvernement de Louis XV. Beaucoup d'entre eux, pour cause de religion, furent envoyés aux galères. Des femmes protestantes, en Dauphiné, furent condamnées à être fouettées publiquement. Le pasteur Rochette, coupable seulement d'avoir exercé son ministère, fut décapité par arrêt du Parlement de Toulouse (1762).

Parmi les catholiques, ceux qu'on appelait les Jansénistes n'étaient guère mieux traités. D'accord avec le roi, l'archevêque de Paris leur faisait refuser les sacrements et les tourmentait dans leur conscience.

Le Parlement de Paris était de cœur avec les Jansénistes. Il les vengea sur leurs principaux ennemis, les Jésuites. Ceux-ci, compromis dans la banqueroute d'un des chefs de leur Ordre, furent expulsés de France (1764). Le pape, d'ailleurs, se trouva lui-même obligé d'abolir cette célèbre compagnie. Elle ne devait pas tarder à renaître et à recommencer ses intrigues politiques. (p. 100).

***

Le clergé français possédait d'immenses biens que lui avaient valus depuis de longs siècles la foi ou la crédulité des fidèles. L'Assemblée nationale déclara biens nationaux ces vastes domaines. Elle décida en outre qu'ils seraient vendus au profit du Trésor. Les paysans s'empressèrent de les acheter. Comme d'autre part les droits féodaux étaient abolis, nos campagnards se trouvèrent en grand nombre posséder des propriétés, des champs exempts de dîmes et de redevances. La Révolution allait être invincible pour avoir donné au paysan la terre. (p. 142).

Ce brave Brossolette ! Pas un mot de la *Constitution civile du clergé* [1], des curés, de leurs persécutions et déportations, etc., dans les 60 pages consacrées à la Révolution sur 132 qu'absorbe, à elle toute seule, la période contemporaine.

Premier prix de neutralité à Brossolette !...

***

Les enfants des protestants. — Les catholiques sont en France les plus forts. Sous Louis XIV, ils prennent de force les enfants des protestants, les enferment dans des couvents, et par des menaces et des châtiments les obligent à devenir catholiques. *(C. él.*, p. 104).

Légende d'une atroce gravure où l'on voit un gros moine, assisté de deux autres, frapper à coups redoublés de pauvres petits enfants qui se débattent et gémissent lamentablement.

***

Que dire des persécutions religieuses (avant 1789) ? Le roi, à Reims, le jour de son sacre, jurait d'exterminer les hérétiques. Il voulait que, dans son royaume, tout le monde se déclarât catholique. Aussi, on envoyait au bagne les protestants qui refusaient de se convertir ;

[1] A moins que Brossolette n'imagine s'en être expliqué suffisamment dans les six lignes que voici, égarées au bas d'une page sous la rubrique LA FRANCE RÉORGANISÉE : « Il n'est pas jusqu'au clergé qui n'ait été profondément modifié. Les prêtres ont cessé de former un ordre dans la nation. Ils reçoivent un traitement et sont devenus des fonctionnaires. Ils sont choisis dans chaque paroisse par les électeurs. Ils sont tenus de prêter serment à la constitution que s'est donnée la nation. Beaucoup d'entre eux, il est vrai, vont refuser ce serment et entrer en guerre ouverte avec la Révolution. » (p. 142).

on dispersait leurs réunions à coups de fusil ; on prenait leurs enfants en bas âge pour les baptiser de force. Parfois les juges choisissaient parmi eux d'innocentes victimes, tel Calas, tel Sirven, pour les frapper de sentences de mort.

Les Juifs, de leur côté, se voyaient interdire un grand nombre de professions. L'administration exigeait d'eux un impôt particulier et les obligeait à habiter un même quartier dans les villes.

Il y avait des écrivains qui protestaient contre ces abus. Mais la censure condamnait leurs livres, poursuivait et ruinait leurs imprimeurs. Quelquefois les auteurs eux-mêmes étaient mis à la Bastille. (p. 109).

***

Le supplice de La Barre. — Le jeune chevalier de La Barre fut accusé d'avoir brisé une croix à Abbeville. Après l'avoir fait cruellement torturer, des juges fanatiques l'envoyèrent au supplice. (p. 101).

Ceci se lit au bas d'une gravure où l'on voit, au pied du bûcher de La Barre, toute une compagnie de curés en habit de chœur, présidés par un évêque au premier plan, crosse en main, mître en tête, ayant tout l'air de jouir férocement du supplice de La Barre.

***

Les philosophes du XVIII^e siècle. Diderot. — Les philosophes ne passent plus leur temps comme les écrivains du XVII^e siècle à admirer les rois. Ils parlent surtout des droits du peuple. Ils demandent que tous les hommes soient plus libres et plus heureux.

Tout ce qu'ils pensent, tout ce qu'ils savent, les philosophes l'impriment dans un ouvrage immense, l'*Encyclopédie*. C'est Diderot qui dirige ce grand travail.

Diderot enfant était élève chez les Jésuites de Langres. Une année, les Pères prétendirent ne pas le laisser composer pour les prix. Diderot se présente hardiment à la porte du collège : « Vous ne passerez pas ! » dit le portier en baissant la pique dont il était armé. Sans répondre, l'enfant prend son élan, fonce sur le portier, et en quelques bonds arrive dans la classe où a lieu le concours. On n'ose pas le chasser et il obtient trois prix. Seulement le dimanche suivant, en le changeant de vêtements, sa mère s'aperçut qu'il avait une chemise pleine de sang et une blessure au côté : la lance du portier avait piqué. Mais Diderot n'avait rien dit.

Envoyé dans un grand collège de Paris, il faisait souvent les devoirs de ses camarades. Comme il était plus habile qu'eux, le professeur s'apercevait qu'il y avait tricherie et grondait.

Ses études terminées, Diderot voulut être écrivain. Le métier rapportait peu, et, dans le grenier où il habitait, Diderot souffrit souvent la faim. Il s'en souvint plus tard et quand, devenu célèbre, il eut un peu plus d'argent, il se montra d'une bonté inépuisable pour tous les infortunés qui se recommandaient à lui. Il lui arriva quelquefois d'obliger des ingrats, par exemple ce Glénat qui lui volait ses papiers et ses manuscrits, et les vendait ensuite à la police qui cherchait à envoyer l'écrivain à la Bastille !

Une fois, un marchand vint trouver Diderot déjà célèbre et lui demanda d'écrire une recommandation, un avis au public pour une pommade merveilleuse qu'il vendait et qui faisait repousser les cheveux. « Mon père rit beaucoup, raconte la fille de Diderot ; mais il écrivit la notice. »

Diderot travailla trente ans à l'*Encyclopédie* et mourut pauvre. Jamais aucun écrivain ne fut plus désintéressé ni plus généreux. (*C. él.*, p. 90).

***

A la fin du XVIII^e siècle, les moines de Saint-Claude continuaient à posséder en toute propriété les serfs du Jura. Ceux-ci, privés de tout droit, n'avaient pas même de noms de famille. « Pour cette canaille, disait le noble M. de Langeron, le nom d'un saint, Jean, Pierre ou Paul suffit. » (p. 111).

***

L'ardeur que mettait Voltaire à combattre l'intolérance de l'Eglise et à défendre les droits des opprimés lui valut une popularité prodigieuse. On le consultait sur tout et partout. Il était le *roi de l'opinion*. (p. 114).

***

Le gouvernement essayait d'empêcher les idées nouvelles de se répandre. Il exilait les écrivains ; il les jetait à la Bastille ; il faisait brûler leurs livres par la main du bourreau. (p. 114).

***

La Terreur. — Menacée par les royalistes et les étrangers, la Convention fit la Terreur. Elle envoya à la guillotine le roi Louis XVI et beaucoup de ceux qu'elle regardait comme les ennemis de la République.

La mort de Danton. — Occupée à sauver la France attaquée de toutes parts, la Convention, pourtant si grande, laissa guillotiner aussi les meilleurs des républicains, Vergniaud, surtout Danton. Ce fut une perte irréparable pour la République. (*C. él.*, p. 110).

***

Les Vendéens et les Chouans. — Longtemps les paysans de la Vendée et les Chouans de la Bretagne luttèrent contre la Révolution. Ils voulaient conserver le pouvoir du roi, des nobles et des prêtres.

Les embuscades vendéennes. — Quelquefois les Vendéens engagèrent contre les républicains de grandes batailles. Mais le plus souvent ils s'embusquaient derrière les haies et les bouquets d'arbres si nombreux dans leur pays et s'enfuyaient après avoir lâché leur coup de fusil. *(C. él.*, p. 118).

***

En 1801, Bonaparte voulut, par un Concordat avec le pape, donner des privilèges à l'Eglise qui devait, en revanche, servir sa politique. Il injuria les représentants du Saint-Siège ; il les obligea à signer un texte, autre que celui qui avait d'abord été convenu : « Vous ne pouvez vous passer de moi, disait-il à Consalvi, et je n'ai nul besoin de vous ». (p. 188).

***

L'abbé Hamon, supérieur des sœurs de Saint-Vincent de Paul, refusa un jour de mettre Mme Lœtitia, mère de Napoléon, à la tête du Conseil de sa Congrégation. Par ordre de l'empereur, l'abbé Hamon fut arrêté, jeté en voiture, entraîné au loin et enfermé à Fénestrelle, dans un coin perdu des Alpes. (p. 198).

***

Le gouvernement des prêtres. — Les Bourbons revenus ne furent pas aimés des Français. On détestait les nobles insolents, anciens émigrés de la Révolution, qu'ils avaient ramenés avec eux. Mais surtout on leur reprochait de laisser gouverner la France par les prêtres et les gens d'église. *(C. él.*, p. 126).

***

Les élections de 1820 amenèrent au ministère M. de Villèle, un des chefs du parti ultra-royaliste. Sous lui, ce fut la Congrégation qui gouverna.

C'était une association de laïques et de religieux. Le roi, son frère, le comte d'Artois, les ministres, les hauts fonctionnaires, les magistrats en faisaient partie. Le Père Roussin, un jésuite, en était le chef.

Les membres de la Congrégation avaient pour signe de ralliement une bague. Ils tenaient ensemble des réunions secrètes. Dans chacune d'elles, ils entendaient la messe à genoux. L'office terminé, ils chantaient en chœur le *Magnificat*. Ensuite, après avoir entendu un sermon du Père Roussin, ils s'occupaient des affaires politiques du royaume.

Le but de la Congrégation était de ranimer la foi catholique, de rendre au clergé les biens que la Révolution lui avait enlevés, de livrer entièrement l'instruction publique aux prêtres et aux moines, d'empêcher les idées libérales de se répandre par les journaux et par les livres.

A l'aide des Missions, elle réussit un instant à être maîtresse du pays et à rendre plus étroite que jamais l'alliance du trône et de l'autel. (p. 213).

***

Notre grand historien Michelet. — Du temps de Napoléon Ier, il y avait à Paris un petit garçon très pauvre. Il s'appelait Jules Michelet. Il était apprenti imprimeur. Il n'avait pas toujours du pain à manger, pas toujours du feu, l'hiver, pour se chauffer. Dans la rue, les autres enfants se moquaient de ses bas bleus et de ses pantalons trop courts. Qui aurait pu supposer que ce petit garçon mal vêtu et chétif serait un grand historien ? — C'est pourtant ce qui arriva.

C'est que le jeune Michelet aimait l'étude avec passion. Il apprit avec tant d'ardeur, il chercha tant dans les livres qu'il devint un professeur célèbre.

Michelet enseignait à Paris. Des centaines de jeunes gens se pressaient à son cours. Il leur parlait des Jésuites : « Ce sont, leur disait-il, les éternels ennemis de la liberté. » Et les applaudissements éclataient.

Quand il n'était pas avec ses élèves, Michelet allait aux Archives. Là sont tous les vieux papiers qui parlent de l'Histoire de France. Michelet les étudiait longuement, puis il s'en servait pour écrire un beau livre.

Un jour, on lui demanda de prêter serment, de jurer fidélité à Napoléon III qui venait de renverser la République. Michelet, qui aimait la République, dit simplement : « Je refuse. » Il dut quitter ses élèves. Il alla vivre pauvre tantôt en Bretagne, tantôt en Suisse. Mais il continua à raconter l'histoire de Jeanne d'Arc, « la bonne Lorraine », qui délivra la France des Anglais, celle aussi des grands hommes de la Révolution qui nous ont fait libres.

Il est vraiment notre historien national. *(C. él.*, p. 148).

***

Plus tard, les amis de l'Eglise et de la monarchie, entreprirent de se servir du général Boulanger, pour ébranler la République (1887-1889). Ils n'y réussirent pas. Dix ans après, ils formèrent le parti nationaliste et ne furent pas plus heureux. Ces tentatives n'aboutirent qu'à souligner le triomphe de la République. L'Eglise, qui les avait conduites, en fut punie. En 1905, les Chambres votèrent la Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Aux heures difficiles de cette lutte contre le parti clérical et monarchiste, la République a eu la chance d'être successivement défendue par des hommes d'Etat remarquables : Thiers, Gambetta, Jules Ferry, Waldeck-Rousseau.

Nous leur devons en partie le régime de liberté sous lequel nous vivons (p. 247).

*
**

Jules Ferry. — Un homme d'Etat, Jules Ferry, rendit de grands services. Il dispersa les moines qui refusaient d'observer la loi. Il ouvrit partout des écoles où garçons et filles furent obligés d'aller s'instruire.

Jules Ferry fut un des meilleurs serviteurs de la République. Jeune encore, il écrivait dans les journaux et il écrivait contre l'Empire : il s'efforçait de renverser un gouvernement qui entreprenait des guerres funestes, qui faisait des dettes, qui ne laissait aucune liberté aux citoyens.

L'Empire disparut et fit place à la République. Jules Ferry se trouva tout naturellement un des chefs du parti républicain.

Il s'occupa de l'instruction du peuple. Il mit des instituteurs et des institutrices laïques dans tous les villages, et il fit voter des lois qu'on peut résumer ainsi : « Tous les enfants, garçons et filles, au moins de six à treize ans, devront aller à l'école. » C'était la guerre déclarée à l'ignorance. *(C. él.*, p. 142).

*
**

Waldeck-Rousseau était un grand avocat. Il connaissait bien la loi et il voulait que tout le monde la respectât. Il le prouva quand il fut chef du gouvernement. Il rencontra alors des associations de religieux, des congrégations qui prétendaient ne point obéir aux lois de l'Etat : « Il faut les dissoudre », prononça-t-il, et les congrégations rebelles cessèrent d'exister. Il trouva de même des hommes politiques qui, par la violence, essayaient de changer le gouvernement. « Nous les mettrons à la raison », affirma-t-il, et il les fit condamner par les tribunaux. *(C. él.*, p. 144).

*
**

Avant la Révolution. — Les fêtes chômées sont fréquentes, les divertissements populaires nombreux. On allume les feux de la Saint-Jean. On fait les plantations de mais. On aime les jeux, les danses, les assemblées, les vogues, les kermesses. On a le tort, pourtant, de consulter les devins et les charlatans, et aussi celui de croire aux sorciers.

Le paysan sort peu de son village, encore moins de sa province. Il voyage ordinairement à pied, quelquefois aussi à cheval. Les routes peu nombreuses ou en mauvais état ne permettent guère d'autres modes de locomotion. Il va s'approvisionner pour de longs mois aux foires et aux marchés. Le cercle de ses relations est assez limité.

Depuis la Révolution. — Les divertissements populaires sont moins en honneur. Les fêtes patronales n'ont plus leur éclat d'autrefois. La fête nationale du 14 juillet elle-même n'est pas toujours célébrée comme elle le devrait. Par contre les superstitions disparaissent devant la science.

L'habitant des campagnes est beaucoup plus qu'autrefois en contact avec l'habitant des villes. Il circule aisément grâce aux voitures légères, aux bicyclettes, au chemin de fer. Les foires et les marchés ont perdu de leur importance par suite de la facilité des communications. L'horizon du villageois s'est étendu.

Il y a à la fois, dans les campagnes, plus de bien-être et moins de gaîté. (p. 266).

§ VII

AULARD et DEBIDOUR. Histoire de France, en trois parties (3 vol. in-16 cart.). — Paris, Ed. Cornély. (Sans date). — *Cours élémentaire*, avec le titre : *Récits familiers sur les plus grands personnages et les faits principaux de l'Histoire nationale ;* 94 p., avec 116 grav., 1 fr. 10. — *Cours moyen* (26e édit.), 288 p., avec 190 grav., 1 fr. 20. — *Cours supérieur* (7e édit.), 410 p., avec 280 grav., 1 fr. 60[1].

*
**

La Bible renferme des récits plus ou moins légendaires (comme la Genèse)...

Jésus, surnommé Christ, vers l'âge de trente ans se mit à évangéliser... Depuis longtemps des agitateurs populaires, qu'on regardait comme des prophètes, annonçaient au peuple juif la venue d'un Messie. Les disciples de Jésus, qui se disait lui-même fils de Dieu, reconnurent en lui ce Messie. Après sa mort, ils racontèrent qu'il était ressuscité, le représentèrent comme né d'une vierge, et, non seulement comme fils de Dieu, mais comme Dieu lui-même, se répandirent en Orient, puis en Grèce, comme ses apôtres ou envoyés, et commencèrent à organiser et à prêcher une religion nouvelle, le christianisme. *(C. sup.*, p. 19-21).

*
**

La religion chrétienne qui prêchait l'égalité et la fraternité tendait à ébranler les bases sociales du monde ancien. Ses adeptes se firent du tort aux yeux des empereurs par leur intolérance et leur mépris des lois. Ils déclaraient ouvertement la guerre aux autres cultes, les menaçaient, les outrageaient. Ils refusaient aux empereurs les honneurs religieux qui leur étaient dus d'après la loi. Ils formaient des sociétés secrètes, ce qui dans la législation romaine était rigoureusement in-

[1] Dans les deux Cours *moyen* et *supérieur* une note nous apprend que M. Aulard a rédigé la période 1661-1815 ; le reste est de M. Debidour.

terdit.... C'est pour plaire à la foule que plusieurs empereurs les persécutèrent.

La persécution des chrétiens ne fut jamais ni générale, ni durable. Elle eut pour effet la mort d'un certain nombre d'entre eux, qui non seulement ne tremblaient pas devant le martyre, mais le provoquaient souvent par leurs actes, et qui par leur exemple, comme il arrive toujours en pareil cas, surexcitèrent l'exaltation de leurs coreligionnaires. *(C. sup.*, p. 59).

De l'*intolérance*, déjà ? dans les catacombes ?? L'Eglise, alors, n'a donc pas attendu à être puissante pour *abuser de sa force* et se montrer intolérante ?!

Mépris des lois ? Fi ! les vilains citoyens qui méprisaient les lois de leur pays ! On a bien fait de les supprimer. Après tout, c'est leur faute. Ils ont tiré les premiers !...

Comment pouvaient-ils bien être des *sociétés secrètes*, s'ils faisaient *publiquement* la *guerre aux autres cultes*, s'ils *violaient publiquement les lois*, s'ils refusaient *publiquement* les honneurs légalement dus aux empereurs ??

Et puis, voyons, a-t-on assez exagéré cette affaire des persécutions ?... Elles n'ont jamais été *ni générales ni durables*, entendez : pas si méchantes que ça ! *Un certain nombre* (?) de chrétiens — pas un grand nombre, mais plutôt un petit — y ont trouvé la mort, et encore parce qu'ils l'ont bien voulu, parce qu'ils ont *provoqué* leurs bourreaux et cherché le martyre. Quant aux autres, c'est sur l'exemple de ceux-ci, par entraînement d'exaltation, par suggestion communicative, qu'ils se sont trouvés amenés à se faire martyriser, simple histoire d'imiter leurs « coreligionnaires » !!!...

Voilà tout ce que sauront et penseront nos primaires de l'histoire des persécutions. Pauvres gens ! Les prend-on assez pour des niais !

***

Peu à peu Clovis devint le maître de la Gaule et il fonda la monarchie franque. Quoique devenu chrétien, c'était un homme cruel et perfide, qui versa le sang de ses plus proches parents. *(Récits fam.*, I, p. 19).

***

Chrétien ardent, Charlemagne fit la guerre aux Saxons qui voulaient garder leur religion. A force de violence et de massacres, il les soumit et les convertit. *(Ib.*, p. 23).

***

Louis le Débonnaire avait une âme de moine dans un corps de soldat... Il était plus propre à prier qu'à se battre. Au lieu de commander, il s'accusait publiquement de ses péchés. *(Ib.*, p. 35).

***

Les évêques s'interposaient dans les querelles des grands ; ils cherchaient à adoucir leur barbarie, à faire régner la *paix de Dieu* comme ils disaient. Et ils agissaient ainsi par charité, mais trop souvent par ambition. Ils effrayaient les âmes simples des barons féodaux par les excommunications. *(Ib.*, p. 42-43-44).

***

Les Albigeois. — Les papes, après avoir prêché des croisades contre les musulmans, en ordonnèrent aussi contre des chrétiens. Les Albigeois, population du midi de la France, qui ne comprenaient pas la religion chrétienne de la même manière que les catholiques, furent exterminés au XIIIe siècle, par la volonté du pape Innocent III.

L'Eglise fit dès lors régner la terreur dans les pays catholiques, et l'Inquisition étouffa la liberté religieuse. (p. 29).

Il est curieux de comparer ce texte, relativement édulcoré (?!), avec celui qui se lit dans une ancienne édition (1895) du même Manuel :

Les Albigeois furent exterminés par la volonté d'Innocent III, à la suite d'une guerre abominable où les croisés se comportèrent en sauvages et en bêtes féroces. (p. 22).

Voici maintenant, sur le même sujet, le texte des *Récits familiers*, à l'usage des tout petits (p. 71 et suiv.) :

Le clergé étant devenu très corrompu, une partie du peuple demandait que l'Eglise fût soumise à une réforme, dont les partisans nombreux sans doute dans le midi de la France étaient généralement appelés Albigeois.

En 1208, le pape prescrivit une croisade contre eux et ordonna de les exterminer.

Les croisés venus du Nord et commandés par Simon de Montfort se comportèrent avec férocité. Ils brûlaient leurs prisonniers par centaines. Quand ils prirent Béziers ils massacrèrent toute la population, même les femmes et les enfants. Le légat du pape en avait donné l'ordre. On lui avait demandé comment on ferait pour distinguer les innocents des coupables : « Tuez-les tous, avait-il dit, Dieu connaîtra bien les siens ».

La croisade contre les Albigeois laissa d'horribles traces dans le midi de la France où longtemps encore le tribunal de l'Inquisition, qui jugeait au nom du pape, régna par la terreur et les supplices.

***

Louis IX (Saint Louis) n'était injuste que quand il s'agissait de religion et du culte catholique. Il faisait brûler les lèvres ou percer la langue aux jureurs et aux blasphémateurs, condamnait au feu les hérétiques et disait qu'avec les Juifs il ne fallait pas discuter de matières religieuses, mais qu'on devait leur enfoncer l'épée dans le corps tant qu'elle y pouvait entrer. (p. 76).

Ceci dans les *Récits familiers sur l'Histoire nationale*, imprimés en gros caractères, à l'usage des petits enfants.

***

Résultats des Croisades d'Orient. — On a dit qu'elles avaient étendu le commerce de l'Europe, et fait connaître à l'Occident des cultures, des arts, des inventions, qui devaient l'éclairer et l'enrichir. Mais les peuples seraient devenus plus riches et plus éclairés en vivant en paix les uns avec les autres qu'en s'entr'égorgeant pour cause de religion. (p. 29).

Les croisades avaient fait couler des flots de sang et causé la destruction de villes admirables. Elles avaient amené les chrétiens et les musulmans à se connaître mieux, mais aussi à se haïr plus que par le passé. Par suite elles avaient rendu plus difficile le commerce avec l'Orient. En somme elles avaient fait plus de mal que de bien. (*C. él.*, p. 64).

Voyons, Debidour, comment pouvez-vous écrire que « *les Croisades ont amené les chrétiens et les musulmans à se haïr plus que par le passé* » ? Qu'en savez-vous ? Si vous n'en savez rien, taisez-vous, n'est-ce pas ! Si vous en êtes sûr, c'est donc votre ami Calvet qui est un ignorant et, qui sait ? peut-être un faux frère ? Car offrez-vous, Debidour, pour 1 f. 30, le volume de Calvet, agrégé d'histoire, et vous y verrez ceci, à la page 34 :

« *A force de voir des peuples d'une autre religion et de mœurs différentes, on a fini (grâce aux Croisades) par avoir un peu moins de préjugés. La haine contre l'infidèle, c'est-à-dire contre ceux qui n'étaient pas chrétiens, s'est atténuée, et les passions religieuses ont été désormais moins fortes.* »

Vous êtes le plus anticlérical, Debidour : donc c'est vous qui avez raison... Ce Calvet, qui perd une occasion de noircir la religion, ne sait pas écrire l'histoire !

***

L'intolérance religieuse. — L'Inquisition. — L'Eglise catholique n'avait jamais admis la liberté religieuse. Au XIIIe siècle, les papes, devenus très puissants, entreprirent en grand, dans notre pays, l'extermination de quiconque ne se soumettait pas à leur foi.

La guerre contre les Albigeois, qu'ils ordonnèrent, désola pendant plus de vingt ans le midi de la France ; cette région fut mise à feu et à sang. Nombre de villes furent détruites ou pillées. Des populations entières furent égorgées par des armées que conduisaient les légats du pape, et au nom d'une religion de paix et d'amour. A Béziers, on demandait au légat comment on pourrait distinguer des hérétiques ceux qui ne l'étaient pas : « Tuez-les tous, dit-il, Dieu reconnaîtra les siens. » A Lavaur, le combat terminé, on brûla 400 hérétiques roturiers et l'on en pendit 80 qui étaient nobles.

Un tribunal abominable, nommé l'Inquisition, fut organisé par les papes pour juger quiconque était dénoncé comme hérétique. Les accusés, tenus au secret, privés de défenseurs, non confrontés avec les témoins, mis à la torture, étaient condamnés à la réclusion perpétuelle, au supplice du feu. En 1244, on en brûla 205 à la fois dans la petite ville de Monségur. En 1328, plusieurs centaines d'autres furent emmurés dans une grotte, près de Foix, où on les fit mourir de faim. L'Inquisition, répandant partout la terreur et empêchant les hommes de penser, fonctionna plusieurs siècles dans les pays catholiques (Espagne, France). La plus illustre victime qu'elle ait faite dans notre pays est Jeanne d'Arc. (p. 32).

***

Jeanne d'Arc. — La cause de Charles VII se releva lorsque Jeanne d'Arc, inspirée par son patriotisme, fut venue au secours d'Orléans et eut fait lever le siège de cette ville par les Anglais.

C'était une jeune paysanne de la frontière lorraine, ignorante et rêveuse[1] ; elle adorait la France et voulait la sauver... (p. 37) ...Elle surexcite le patriotisme français... (p. 41). ...Comme Jeanne croyait fermement avoir vu et entendu des saints et des saintes qui lui ordonnaient de s'armer pour combattre les Anglais, et qu'elle refusait de se soumettre au jugement du pape sur la réalité de ses visions, ses juges la regardèrent comme coupable d'hérésie et de sorcellerie, prétendus crimes que l'Eglise punissait de mort. (p. 40).

Exemple typique de calomnie directe, de mensonge historique évident. Les actes du procès de Jeanne d'Arc sont pourtant bien connus. Où M. Debidour y a-t-il vu que Jeanne *refusait de se soumettre au pape sur la réalité de ses visions*, alors que, tout au contraire, elle faisait appel au pape de la procédure et du jugement de ses persécuteurs ?

***

La Saint-Barthélemy. — ...On massacra jusque dans le Louvre, et l'on dit que Charles IX tirait comme sur un gibier du haut de son balcon sur les huguenots qui essayaient de fuir.

Ce souverain donna aussi l'ordre de massacrer les protestants dans tout le royaume... Trente mille protestants périrent de ce fait. Cependant, plusieurs gouverneurs refusèrent de faire l'office d'assassin ; le bourreau de Lyon lui-même répondit qu'il ne tuait que des coupables et n'exécutait que des jugements légitimes.

Par contre, le pape félicita hautement Charles IX du crime qu'il venait de commettre. (p. 81).

[1] « Ignorante et extatique (éd. 1895) ; — très pieuse et portée à l'extase (*Récits fam.*, p. 97), crut voir ou entendre des saints et des saintes qui lui ordonnèrent de s'armer. »

Et en avant la musique, la grosse caisse ! A la foire, ça fait toujours de l'effet !

Tout le monde sait que Grégoire XIII, mal informé, à la première heure, du caractère et des circonstances de la Saint-Barthélemy, crut qu'il s'agissait d'une conspiration protestante contre Charles IX et se réjouit publiquement de savoir que le roi y avait échappé. Quant aux félicitations pontificales pour le fait du massacre politique des protestants, pour « *le crime que Charles IX venait de commettre* », l'histoire n'en souffle pas mot. Cela ne se trouve nulle part que dans l'imagination laïque, anti-religieuse et anti-neutre des Debidour et Cie... Tels sont les éducateurs de nos enfants catholiques !

— Trente mille victimes ? ? L'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, qui n'a rien de clérical, dresse un peu autrement la statistique de la Saint-Barthélemy : « On estime le nombre des victimes à 2.000 pour la capitale, à 6 ou 8.000 pour le reste de la France. » Le *Manuel* de Guiot et Mane va jusqu'à 5.000. Qu'importe la vérité ? Le chiffre 30.000 fait si bien dans le tableau !

***

Henri IV s'étant converti au catholicisme, les politiques lui livrèrent Paris (1594). Il s'y montra clément, se contentant de bannir quelques-uns des plus furieux prédicateurs de la Ligue, et, quelque temps après, les Jésuites, ordre religieux puissant tout dévoué au pape, et dont les discours ou les livres avaient porté deux misérables, Pierre Barrière et Jean Châtel, à tenter de l'assassiner ; mais plus tard il eut la faiblesse de les rappeler. (p. 83).

***

François Ravaillac, ancien procureur et maître d'école, égaré par de prétendues visions et des prédications fanatiques, en était venu à croire, comme Jacques Clément, qu'il ferait œuvre agréable à Dieu en tuant le roi qu'il regardait comme l'ennemi du Pape. (p. 87).

***

Richelieu, vainqueur de Rohan dans les Cévennes, enleva aux protestants leurs places fortes, mais sagement leur laissa la liberté religieuse.

Comme ils étaient peu nombreux dans le royaume, ils ne furent plus guère capables de se défendre. La plupart des seigneurs qui les avaient soutenus les abandonnèrent par intérêt et se firent catholiques.

Le parti catholique au contraire se fortifia. Les jésuites, rentrés en France, fondèrent beaucoup de collèges, où ils élevèrent les enfants de la noblesse et de la haute bourgeoisie et poussèrent les rois à la destruction du protestantisme.

Beaucoup d'autres congrégations d'hommes ou de femmes, fondées à la même époque, travaillèrent à faire abolir la liberté de conscience qui devait être supprimée par Louis XIV. (p. 91).

***

Despotisme des Rois. — Dès leur enfance, on enseignait aux rois de France à être des despotes. Quand Louis XIV apprenait à écrire, on lui avait donné, pour modèle d'écriture à copier, cette maxime : « Aux rois est dû l'hommage ; ils font ce qui leur plaît.

Louis XV fut élevé dans les mêmes idées. Un jour, n'étant encore âgé que de cinq ans, il se tenait à une fenêtre du château de Versailles, avec son gouverneur, qui s'appelait M. de Villeroy. Il y avait une fête, et un peuple immense s'était réuni dans les rues et sur les places. Montrant alors toute cette multitude au petit roi, M. de Villeroy lui dit, à ce qu'on assure : « Sire, tout ce que vous voyez là est à vous. »

Voilà comment les rois enfants étaient flattés par de vils courtisans (on appelait ainsi les fainéants riches et titrés qui vivaient à la cour, c'est-à-dire dans le palais des rois).

Louis XIV et Louis XV, quand ils furent hommes, s'imaginèrent qu'en France tout leur appartenait, les gens comme les choses, et ils se conduisirent en maîtres égoïstes. (p. 104).

***

Le lever du roi Louis XIV. — Quand le roi se réveillait, avant qu'il fût sorti du lit, on introduisait dans sa chambre les personnes de sa famille ou princes du sang, qui le saluaient humblement : on appelait cela l'entrée familière. Puis venait la grande entrée, c'est-à-dire les nobles les plus hauts placés. Alors le roi sortait devant eux de son lit. Un gentilhomme, très envié des autres, lui chaussait ses pantoufles ; un autre lui présentait sa robe de chambre. Venait alors l'entrée des brevets, c'est-à-dire qu'on faisait entrer d'autres personnes nobles : elles avaient l'honneur de voir le roi se mettre sur sa chaise percée, et un grand seigneur l'y aidait. Les officiers de ses gardes étaient introduits ensuite, et c'était l'entrée de la chambre : alors on voyait le roi se laver. Enfin, la cinquième entrée, qui comprenait tout le reste des courtisans : le roi changeait de chemise et s'habillait en cérémonie, chaque vêtement lui étant présenté par un prince du sang ou par un grand seigneur, et il n'y avait pas de plus grand honneur que d'être admis à servir ainsi de valet au roi. (p. 105).

***

Louis XIV croyait qu'il ne tenait son pouvoir que de Dieu (c'est la théorie du droit divin), que les biens et la vie de ses sujets lui appartenaient, que la France était sa propriété personnelle.

Le roi se trouva être ambitieux, orgueil-

leux, infatué de sa personne jusqu'à se faire construire à Versailles un palais qui coûta plus de 500 millions, alors que parfois les paysans étaient réduits à manger de l'herbe. (p. 106 ; répété dans *Réc. fam.*, II, p. 23).

***

Par l'édit de Nantes, Henri IV avait accordé aux protestants la liberté d'exercer leur religion. Poussé par les Jésuites, Louis XIV révoqua cet édit, ôta aux protestants les garanties que leur avait accordées son aïeul, démolit leurs temples et ordonna que leurs enfants leur fussent enlevés pour être élevés par des catholiques. Il y eut une persécution atroce. Beaucoup de protestants furent envoyés aux galères. Un très grand nombre sortirent du royaume, et, comme ils étaient parmi les plus distingués des Français, la nation fut comme décapitée par ce coup d'Etat religieux. (p. 109).

***

Louis XIV voulut ruiner les Hollandais parce qu'ils étaient protestants et républicains. (*Réc. fam.*, II, p. 25).

***

Au moment où la guerre finissait, les Jésuites furent expulsés de France. Les bons Français les virent partir avec joie. Mais, comme ils s'étaient peu à peu emparés des plus importants collèges et qu'on les expulsa sans avoir eu soin de former un personnel enseignant pour les remplacer, l'instruction secondaire s'affaiblit notablement. (p. 119).

***

L'instruction primaire sous l'ancien régime. — Sous l'ancien régime (on appelle ainsi le régime antérieur à la Révolution), on ne s'occupait pas sérieusement d'instruire le peuple. Ni le roi ni le clergé ne tenaient à ce que le peuple fût instruit ; ils craignaient qu'une fois instruit, il fût moins obéissant et moins crédule.

Il y avait des écoles qu'on appelait petites écoles. Dans quelques régions, elles étaient nombreuses ; dans d'autres elles manquaient entièrement. Les instituteurs, qu'on appelait maîtres d'écoles, étaient sous la dépendance du clergé. On les payait mal ; souvent on ne les payait pas ; on les choisissait ignorants, et ils n'enseignaient guère qu'à épeler le catéchisme.

Les écoles se tenaient dans des étables ou dans des taudis sans air et sans lumière. Dans ce temps-là, on fouettait les écoliers, on les traitait brutalement.

Presque personne, surtout dans les campagnes, ne savait lire ou écrire. Il n'y avait que les bourgeois et les nobles, c'est-à-dire les riches, qui pussent acquérir de l'instruction. La grande majorité du peuple français était maintenue dans l'ignorance. (p. 120):

***

Au XVIII[e] siècle, il s'était formé peu à peu un esprit public, c'est-à-dire que la nation au lieu d'obéir passivement, commençait à raisonner, à discuter, à prendre conscience d'elle-même, à se croire capable de se diriger. Les philosophes avaient en quelque sorte réveillé la conscience de la nation : ces institutions tyranniques et souvent contradictoires, dont l'ensemble monstrueux formait ce qu'on appelle l'ancien régime, elle osait les juger, les critiquer ; elle les voyait détestables, et elle sentait qu'il fallait les détruire. De cet esprit public est sortie la Révolution. (p. 123).

Voltaire fut le principal ouvrier de cette généreuse entreprise qui visait à rendre ses droits à la nation par le moyen de la raison. Voltaire excella dans tous les genres : poète tragique, il fit *Mérope* et *Zaïre ;* historien, l'*Essai sur les mœurs* et le *Siècle de Louis XIV ;* philosophe, le *Dictionnaire philosophique ;* poète épique, *la Henriade ;* épistolier, une immense et admirable correspondance, sans parler d'une foule de pamphlets et d'opuscules amusants et éloquents. Partout, il plaide la cause de l'humanité et de la liberté, avec autant de cœur que d'esprit. Il fait rire, et il émeut. Il réhabilite l'innocence calomniée, et il se moque des sots et des méchants. Aujourd'hui encore, tous les adversaires de la République, tous les fanatiques rétrogrades ou pédants haïssent Voltaire. Il est aimé au contraire de tous ceux qui aiment notre France libre et démocratique, issue de la Révolution française.

L'idée de réformer l'Etat conformément à la raison inspira d'autres écrivains, par exemple Montesquieu, qui fit l'*Esprit des lois*.

Diderot, d'Alembert et une société d'écrivains remarquables publièrent, au milieu du siècle, l'*Encyclopédie,* vaste compilation où, en résumant l'état actuel des connaissances, ils combattirent le fanatisme religieux. (p. 128).

***

Au commencement d'août 1789, un grand frisson passa sur tout le pays, traversa toutes les campagnes, pénétra dans toutes les chaumières. Les contemporains disent que ce fut une commotion électrique, et une rustique tradition orale appelle cette commotion la grand'peur. C'est un fait, attesté par toutes les archives, que tout d'un coup, dans presque toute la France rurale, on eut grand'peur. Peur de quoi ? De brigands annoncés, d'un péril mystérieux, de fantômes. Le paysan se leva, s'arma, se barricada dans sa maison, ou

se cacha dans les bois, ou se blottit dans des cavernes. Les petites villes à demi paysannes fermèrent leurs portes, envoyèrent des patrouilles. Puis on s'aperçut que ces ennemis dont on avait si peur étaient imaginaires. On sortit de sa retraite, de sa cachette. On eut honte de cet effroi. Mais on était armé, et on resta armé. Après tout, on a devant soi un autre ennemi, nullement imaginaire : c'est le seigneur, c'est le donjon, c'est tout l'ancien régime. Aussitôt le paysan se tourne contre cet ennemi, qu'il connaît bien. Il assiège les châteaux, il pille les archives, brûle les titres que les seigneurs gardent contre lui, abolit les redevances, renverse cet état de choses odieuses qu'on appelait alors, d'un vieux mot vague, la féodalité.

L'Assemblée constituante, quoiqu'elle fût plus timide que le peuple, quoique tout cela l'effrayât un peu, dut approuver en principe cette insurrection victorieuse : elle décréta, le 4 août 1789, l'abolition de la féodalité ; elle légalisa la grande émeute paysanne. (p. 150).

***

Neutre aussi, à sa façon, comme Brossolette, le farouche anticlérical Aulard supprime les curés et leur religion pendant la Révolution. Il est évidemment tout à fait laïque et neutre de réduire aux cinq lignes que voici l'histoire de la *Constitution civile du Clergé* et de ses tristes répercussions sur le sort du culte et des prêtres pendant la période révolutionnaire :

On voulut fonder une Eglise nationale, indépendante du pape. Les ministres du culte étaient élus comme les autres fonctionnaires par le peuple. Mais le pape n'accepta pas cette réforme, et une partie du clergé la repoussa violemment : ce fut l'origine de troubles qui amenèrent la guerre civile. (p. 155).

***

Danton. — Aussi sage qu'audacieux, Danton essaya de calmer la colère du peuple contre ses ennemis de l'intérieur. Ceux-ci, aristocrates et prêtres réfractaires, correspondaient avec l'ennemi du dehors, avec l'armée qui nous envahissait : à la nouvelle de nos revers, ces mauvais citoyens se réjouissaient. Beaucoup d'entre eux avaient été enfermés dans les prisons de Paris : Danton aurait voulu qu'on les jugeât promptement et sévèrement, afin d'éviter au peuple la dangereuse tentation de se faire justice lui-même. Mais quand, le 2 septembre 1792, on apprit à Paris l'investissement de la ville de Verdun, dont la chute inévitable allait ouvrir aux Prussiens la route de Paris, il y eut une explosion de colère. Une troupe de furieux se porta sur les prisons, y improvisa des tribunaux populaires et fit périr une partie des prisonniers. Les bons citoyens, dans ces tristes journées, se gardèrent bien de souiller leurs mains du sang d'ennemis désarmés. (p. 161).

***

Excités par les nobles et les prêtres réfractaires, les paysans vendéens et angevins se révoltèrent et prirent les armes. Ce fut une guerre cruelle, au profit de l'Autriche et de la Prusse. (p. 168).

***

Les patriotes crurent que pour comprimer les ennemis intérieurs et extérieurs de la nation il fallait les terroriser, et c'est pourquoi cette période de notre histoire s'appelle la *Terreur*...

Le sang coula à flots. Il y eut des injustices, des crimes odieux et inutiles à la défense nationale ; mais harcelés par mille dangers, les patriotes affolés frappaient avec rage...

Cette énergie parfois inhumaine, souvent sublime, força la victoire. (p. 172).

***

Donnons en entier, à titre d'échantillon et comme type de beaucoup d'autres analogues, le 19e récit et son *Questionnaire* consacré à la *Convention*. C'est tout ce que les petits en devront savoir. Admirez l'habileté avec laquelle on prépare la première et durable impression qu'ils doivent garder de cette période sinistre :

La Convention nationale. — Une nouvelle Assemblée, appelée la Convention nationale, établit la République (22 septembre 1792), jugea Louis XVI et le condamna à mort. Ses principaux orateurs s'appelaient Robespierre et Danton.

Cette Convention eut à faire la guerre à presque toute l'Europe, et pendant qu'elle se battait aux frontières les royalistes, unis à des prêtres rebelles, organisèrent une guerre civile, surtout en Vendée. De mauvais Français livrèrent Toulon aux Anglais.

La Convention n'eut pas peur. Elle se battit avec énergie contre ses ennemis du dehors et du dedans. Beaucoup de sang fut versé, et il y eut d'horribles souffrances. Toulon fut repris, les révoltés de la Vendée furent vaincus, et nos ennemis autrichiens, espagnols, anglais et autres, furent battus dans de mémorables batailles, notamment à Fleurus.

De grands généraux, comme Hoche, et un membre de la Convention nommé Carnot, s'illustrèrent dans cette guerre pour la patrie. La paix de Bâle, en 1795, nous assura la possession de la rive gauche du Rhin.

La Convention nationale sauva donc la Patrie. Elle l'embellit par des institutions raisonnables. Elle s'occupa beaucoup de l'éducation du peuple. Elle fit une constitution nouvelle, pour organiser la République, mais elle priva les citoyens pauvres du droit de voter.

Questionnaire. — 1. Quand fut proclamée la République ? 2. Que se passa-t-il en Vendée et à Toulon ? 3. Comment la Convention fit-elle la guerre ? 4. Qu'est-ce que la paix de Bâle ? 5. Que doit la patrie à la Convention ?

***

Il eût été odieux, maintenant que la patrie était victorieuse, de continuer la Terreur ; la Convention renversa Robespierre. Il eût suffi de lui ôter le pouvoir ; on le mit hors la loi ; un gendarme lui fracassa la mâchoire, puis il fut conduit à la guillotine... Ce meurtre fut le signal d'une réaction appelée *réaction thermidorienne*. (p. 174).

« *Ce meurtre* » *??...!!* Une perle, tout un poème ! Pourquoi, aussi, avoir fait tant de chagrin à ce pauvre Robespierre ? Il eût suffi de lui ôter le pouvoir. Bon pour Dieu et ses curés, d'être mis hors la loi... Mais, lui, le grand, le beau Robespierre !... Aulard ne digère pas cela. Il ne manque pas de fiel, Aulard ; mais il a du cœur aussi, voyons, pour ses amis...

***

La Congrégation et les ultras triomphants décidèrent Louis XVIII à envoyer une armée en Espagne (où la nation avait imposé au roi Ferdinand VII une Constitution libérale), pour rétablir l'absolutisme royal et le gouvernement des prêtres.

Les libéraux protestèrent. Le plus énergique d'entre eux, Manuel, fut chassé de la Chambre par les ultras.

L'expédition fut décidée (1823) ; Ferdinand VII, rétabli dans son despotisme, se vengea des libéraux espagnols avec la dernière atrocité.

Comment pouvait-on croire en France, après cela, que le gouvernement des Bourbons, qui allait détruire au dehors la liberté et l'égalité, fût disposé à les respecter en France ?

***

Avant 1830 le gouvernement ne faisait presque rien pour les écoles où le peuple apprend à lire. Elles étaient dominées par les curés. On y apprenait très peu de chose. Les instituteurs étaient misérables, souvent ignorants. (p. 218).

***

Louis-Napoléon, qui s'était assuré l'appui du clergé, envoya pour lui plaire des soldats français au secours du Pape, dont les Romains ne voulaient plus comme souverain. C'est aussi pour plaire au clergé qu'il lui livra l'enseignement de la jeunesse. (*Récits fam.*, II, p. 69).

***

Déclaration de guerre à la Prusse. — Napoléon III étant vieux et malade, ses proches se disaient que, s'il venait à mourir, son fils ne régnerait pas, à moins que l'Empire n'eût remporté quelque succès militaire sur la Prusse. On voulait donc les attaquer à tout prix. C'était de la folie. Ils étaient formidablement armés et nous l'étions fort mal. Nos arsenaux et nos magasins n'étaient pas approvisionnés, nos places n'étaient pas en état de défense, nos régiments n'avaient que la moitié de leur effectif, nous n'avions pas un corps d'armée organisé, et nos généraux, fort braves, étaient aussi très présomptueux et très ignorants.

On fit cependant la guerre, sous prétexte d'empêcher un parent du roi de Prusse de devenir roi d'Espagne, après s'être mis dans son tort en ne se contentant pas des concessions du roi de Prusse. Tandis que celui-ci pouvait compter sur le concours effectif de tous les Etats allemands, la France n'avait pas d'alliances. Elle aurait pu avoir celle de l'Autriche et de l'Italie. Mais la première de ces puissances ne voulait pas marcher sans la seconde, et celle-ci demandait qu'on lui laissât prendre Rome. Le parti clérical et l'impératrice empêchèrent Napoléon III de faire cette concession. Il paya en 1870 le mal qu'il avait fait en 1849. Mais le châtiment qui lui était dû retomba sur la France, qui était innocente. (p. 245).

Honnête Debidour, entendez-vous donc avec Brossolette ! Vous, chargez Napoléon III, il le décharge. Il connaît, lui, et raconte loyalement l'*histoire de la dépêche d'Ems*. L'ignorez-vous donc, Debidour ? Qui de vous deux trompe son public ?

Voici ce que dit Brossolette :

Histoire de la dépêche d'Ems. — MM. de Bismarck, de Moltke et de Roon, le 12 juillet 1870, étaient assis à table. Ils s'entretenaient des négociations engagées à Ems entre le roi Guillaume et l'ambassadeur de France, et ils espéraient qu'elles finiraient bien, c'est-à-dire par la guerre. Mais une dépêche arriva d'Ems qui racontait les incidents de la journée. M. de Bismarck la lut à ses convives. Ceux-ci, comprenant que les choses menaçaient de s'arranger, laissèrent tomber couteau et fourchette et roulèrent leurs chaises. « Nous étions profondément abattus », a dit M. de Bismarck. En effet, la guerre de France était une vocation, une fin de carrière. Alors, M. de Bismarck demanda aux deux généraux s'ils lui répondaient de la victoire, autant qu'on peut en répondre. Sur leur déclaration « que l'instrument était prêt », il arrangea si bien la dépêche qu'elle devint pour la France une provocation à déclarer la guerre, puis, tous les trois « continuèrent à manger du meilleur appétit. » Moins de deux mois après, les trois personnages étaient réunis auprès du roi de Prusse, à Sedan. La journée était finie et la moisson couchée dans la plaine. (p. 239).

***

Terminons par ceci :

La troisième République a interdit le droit d'enseigner à des congrégations religieuses qui souvent, comme celle des Jésuites, n'existent qu'au mépris des lois, et qui, ne voulant servir que le pape et sa politique, enseignent généralement à la jeunesse l'intolérance, la haine de la Révolution, ainsi que le mépris des lois nationales. (p. 261).

La République a prouvé une fois de plus qu'elle est le régime de la justice, en proclamant l'innocence du capitaine Dreyfus, officier de religion juive, que les passions cléricales et réactionnaires avaient fait condamner à tort comme traître, et que la plus haute juridiction du pays, la Cour de Cassation, a solennellement réhabilité. (p. 265).

(A suivre).

LITURGIE

Q. — Tout à côté de mon église paroissiale se trouve un orphelinat de jeunes filles tenu par des Sœurs de Charité. Se basant sur un décret qui leur permet d'avoir le Saint-Sacrement chez elles, la Supérieure voudrait un oratoire où serait conservée la Sainte Réserve et consacré à leurs exercices de piété en face du Saint-Sacrement.

Mais au-dessus de la salle destinée à servir d'oratoire se trouve une chambre jusqu'ici réservée pour une infirmerie.

Le Visiteur de ces Sœurs de Charité prétend que, *pourvu que le lit ne soit pas placé immédiatement au-dessus de l'autel*, cette salle peut être conservée à l'usage d'infirmerie, quoiqu'il n'y ait pas de *voûte* en maçonnerie, mais un simple plafond surmonté d'un plancher.

1° Est-il dans le vrai ?

2° La présence de la Sainte Réserve dans cet oratoire obligera-t-elle à y dire la messe, ou suffira-t-il d'aller, aux délais prescrits par les lois canoniques, chercher la Sainte Réserve pour la consommer dans l'église, et après la messe reporter de nouveau le Saint-Sacrement dans l'oratoire ? On va de l'église à l'oratoire par une porte intérieure sans passer par la rue.

R. — Ad I et II. Tout d'abord, le droit des Sœurs de Charité à un oratoire privé dans leurs maisons résulte des Lettres Apostoliques *Caritatis viscera* de Grégoire XVI, du 14 mai 1833.

Voici la réponse donnée à un évêque d'Espagne, dans un cas identique à celui qui nous est posé :

Dub. I. Utrum Litteræ Apostolicæ (supra memoratæ) ...suffragentur ut Missæ ibidem celebrari possint, quando iisdem ædibus ubi degunt vel quibus deserviunt (Filiæ Caritatis) publica aliqua ecclesia adnexa sit ? Et quatenus affirmative:

Dub. II. An in ejusmodi oratoriis strictim privatis asservari queat SS. Eucharistiæ Sacramentum, minime obstante quod in adnexa ecclesia idem SSmum Sacramentum in tabernaculo jugiter custodiatur ? Et quatenus affirmative :

Dub. III. An tolerari possit quod in ejusmodi privatis oratoriis SSma Eucharistia diu noctuque servetur absque sacerdote ibidem commorante, solis sororibus veluti concredita ?

Resp. — Ad I et II. Affirmative. Ad III. Affirmative, servatis conditionibus in Apostolico Brevi contentis. (S. R. C., 8 mai 1886, n. 3662).

De plus, il n'y a rien à reprendre dans l'avis donné par le Visiteur des Filles de la Charité relativement à l'infirmerie placée au-dessus de leur oratoire. Car on ne peut, dit Mgr Many, p. 158, apporter aucun texte de droit commun qui le défende, et un décret dit positivement : « Oratorium seu sacellum in quo SS. Sacramentum asservatur, sub dormitorio puellarum in domibus Filiarum Charitatis esse conceditur, dummodo Altari imponatur ampla umbella, vulgo *baldachino.* » (S. R. C., 23 nov. 1880, n. 3525, ad II ; Index gén. des décrets, p. 348).

Quant au renouvellement de la Sainte Réserve et à la célébration de la messe, on devra se conformer aux conditions contenues dans le Bref Apostolique, dont un exemplaire se trouve habituellement dans ces chapelles.

Q. — 1° Une église paroissiale se trouve avoir pour patron principal le Saint Rédempteur, et la coutume, ancienne déjà, est d'en célébrer la fête le jour du Sacré-Cœur. La pratique suivante serait-elle exacte, soit pour le bréviaire soit pour la messe ?

a) Bréviaire. — Office du Sacré-Cœur, double de 1re classe avec octave. On fera donc mémoire du Sacré-Cœur chaque jour de l'octave, et au jour octave l'office du Sacré-Cœur selon les règles des Patrons. Or, comme cette fête patronale est en somme fête mobile, le saint tombant le jour octave ne sera pas habituellement le même, et alors si le saint est de rit double mineur ou au-dessous, on le simplifiera ; s'il est docteur ou double majeur, on le transférera au premier jour libre ; s'il est de 2e ou de 1re classe, on en fera l'office avec mémoire du jour octave.

b) Messe. — Elle sera du Sacré-Cœur le vendredi. Mémoire du Sacré-Cœur chaque jour de l'octave. Pour le jour octave, même pratique que ci-dessus. Quant au dimanche dans l'octave, messe chantée du Sacré-Cœur, *propter populum.*

2° La même église a pour patronne secondaire sainte Gemme, vierge martyre. L'usage est d'en chanter la messe *(Loquebar)* le mardi veille des Cendres, et voici la pratique en usage : office et messe sous le rit double-majeur, sans octave ; puis, vu la mobilité de cette fête, simplification de l'office du saint (double mineur) qui se rencontrerait ce même jour.

Cette manière d'agir est-elle correcte ?

3° Serait-ce une indiscrétion de vous demander le nom des Ordos que vous jugez les mieux rédigés et les plus complets ?

R. — Ad I. Le Saint Rédempteur ayant un Office et une Messe propres, on ne peut *sans indult*, dans les églises où il est titulaire, réciter en leur lieu et place l'office et la messe du Sacré Cœur. Mais si l'église dont il s'agit ici a cet indult (ce que nous ne croyons pas) il n'y aurait rien à reprendre dans l'ordonnance de l'Ordo qui nous est signalée.

Ad II. A supposer que Rome ait assigné la veille des Cendres comme siège mobile de la patronne secondaire de cette même église, la manière d'agir exposée par le consultant n'a rien que de régulier.

Nous ferons observer toutefois, sans l'imposer,

que dans le diocèse de Laval, sainte Gemme honorée le 16 août n'a pas la messe *Loquebar*, mais la messe *Exspectaverunt*.

Ad III. Mgr Battandier a cité, il y a quelques années, parmi les Ordos les plus soignés ceux de Laval, Langres, Grenoble, etc. Nous citons seulement ceux que nous avons sous la main ; mais nous ne prétendons nullement que d'autres ne puissent rivaliser avec eux et peut-être les dépasser.

Q. — Seriez-vous assez bon de me donner quelques détails sur l'origine et le symbolisme du voile huméral? Pourquoi le sous-diacre s'en sert-il pour tenir la patène depuis l'offertoire jusqu'au *Pater* ?

Q. — Ce qui a donné lieu à l'emploi du voile huméral, c'est le respect et la vénération dont l'Eglise a toujours entouré les choses saintes.

Les anciens, quand ils avaient à présenter ou à recevoir une chose dont ils voulaient inspirer l'estime et relever le mérite, le faisaient avec la main voilée. L'Eglise, à son tour, n'eut garde d'y manquer. Dès le IVe siècle, c'est une loi de ne toucher aux vases sacrés que par l'intermédiaire d'un voile. Les offrandes du pain et du vin pour le sacrifice sont présentées dans des fanons *(napperons)* blancs. L'archidiacre soutient le calice par les anses enveloppées dans son écharpe ; ou bien ayant les mains entourées de son écharpe, il tient le pied du calice et présente la patène au célébrant [1].

Aujourd'hui encore le sous-diacre n'agit pas autrement. Pendant les saints mystères, il n'ose toucher à la patène avec les mains nues ; mais de l'offertoire au *Pater* il la porte enveloppée dans le voile huméral 1° en signe de respect, 2° pour la préserver de la moindre poussière ou souillure qui pourrait lui arriver, 3° pour en inspirer une plus grande estime aux fidèles.

Q. — 1° Devant le Saint-Sacrement exposé, le célébrant au dernier évangile doit-il signer l'autel, le livre, le canon d'autel, ou se signer seul ?

2° Dans l'édition de 1903 de l'excellent ouvrage de M. Caron : *Les Cérémonies de la messe basse*, on lit à la p. 94 que le célébrant posant la main gauche sur l'autel avant le dernier évangile, « fait un signe de croix sur le carton de l'Evangile ou sur l'autel. » Mais est-ce bien là le sens de la rubrique : « Signans primum signo crucis Altare seu Librum in principio Evangelii » ? Celle-ci n'exclut-elle pas plutôt le canon d'autel dont parle M. Caron ?

R. — Ad I. Il est d'abord certain que le prêtre ne doit pas signer l'*autel* au dernier évangile quand il dit la messe en présence du Saint-Sacrement exposé. Nous en avons pour preuve la rubrique spéciale du Jeudi Saint : « In cujus initio sacerdos non signat Altare. » Le *Memoriale Rituum* de Benoît XIII pour les petites églises en fait foi à son tour, tit. IV, chap. II, § 1, n. 21. Enfin le décret du 30 déc. 1881 était le seul à permettre, sous le n. 5830, ad 14, de signer l'autel au dernier évangile de la messe célébrée devant le Saint-Sacrement exposé, et il a été retiré de la nouvelle Collection.

Mais faut-il signer le *livre* ou le *canon d'autel* ? Le *Memoriale Rituum* de 1725 le dit positivement : « Dicit evangelium S. Joannis, ad quod signat librum vel tabellam, non autem Altare. » Et si on nous objecte la Rubrique du Missel : « Non signat Altare, sed seipsum tantum, » nous ferons remarquer que, à part le canon du milieu, les autres sont d'institution plus récente, et par conséquent celui de l'évangile selon S. Jean n'existant pas, la rubrique n'avait pas à s'en occuper. Quant au livre, il n'est ordinairement d'usage à la fin de la messe que s'il y a à réciter un évangile propre. Ainsi s'expliquent naturellement les mots de la rubrique plus ancienne du Missel : « *Non signat altare, sed seipsum tantum,* » sans qu'il y ait contradiction avec la Rubrique de Benoît XIII.

Ad II. L'auteur, en disant qu'on peut signer le carton de l'évangile, n'a certainement point entendu par là traduire le mot *librum* de la Rubrique. Car le canon d'autel où on lit aujourd'hui l'évangile selon S. Jean n'existait pas, et comme nous l'avons dit plus haut, il n'y avait que celui du milieu disposé au pied de la Croix. (Rubr. gén. du Missel, tit. XX).

Faut-il voir au moins dans la Rubrique une défense de signer ledit carton d'autel ? Pas davantage, puisque c'est après coup, quand la rubrique existait déjà; que l'usage a consacré l'emploi de ce nouveau canon.

Que conclure de là ? C'est que l'auteur, pour être complet, devait dire : — Au dernier évangile, le célébrant signe l'autel (sauf devant le Saint-Sacrement exposé), s'il n'a devant lui ni Missel ni canon ; mais par contre il signe le Missel ou le canon, quand l'un ou l'autre est là pour l'aider à lire l'évangile. (Cf. *Ami*, 1902, p. 342).

Q. — Quel ordre suivre, dans l'octave de la Pentecôte, quand on a à faire mémoire à vêpres de deux simplifiés, dont l'un est à ses 1res vêpres et l'autre à ses 2es ?

R. — On a à suivre le même ordre que si les offices n'étaient pas simplifiés. A rit égal, la 1re mémoire sera pour le saint qui est à ses 1res vêpres, et la 2e pour celui qui est à ses 2es vêpres. A rit inégal, on fera d'abord de celui qui a le grade le plus élevé, et l'autre viendra ensuite. (Cf. De Herdt, t. II, n. 263).

Q.—Le même cierge bénit exprès pour la Saint Blaise peut-il servir plusieurs années sans qu'il soit besoin de renouveler sa bénédiction ?

R. — Oui, car la bénédiction dont il est l'objet l'élève à la dignité de sacramental, et il ne perd rien de sa vertu tant qu'il n'est pas hors d'usage.

---

[1] Card. Bona, *Rerum Liturgicarum*, lib. I, cap. 25, § 12 ; — Corblet, *Histoire du sacrement de l'Eucharistie*, tom. I, liv. 4, chap. 8, § 3 ; — Van Der Stappen, tom. III, n. 138.

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. Origine du Rosaire : la récitation des 150 *Ave*. — II. Origine de la méditation des mystères. — III. Saint Dominique et le Rosaire. — IV. Origine de la dénomination même de Rosaire. — V. Vierges des XII[e] et XIII[e] siècles et Vierges du XIV[e]. — VI. Phénomènes physico-chimiques et phénomènes vitaux. — VII. L'antixénisme, ou lutte contre les microbes. — VIII. Irréductibilité de la vie aux phénomènes inorganiques. — IX. Nos grands Dictionnaires théologiques. — X. Panégyriques de saint Thomas.

I. — La question des origines du Rosaire a fortement exercé la critique contemporaine. Dès là qu'on était en face d'une tradition qui possédait, la critique devait essayer d'y mordre. Seulement, tandis que d'ordinaire elle modernise ou ramène à des dates plus rapprochées de nous l'origine des légendes, elle est arrivée, pour le Rosaire, au résultat inverse : elle en a reculé l'origine au-delà de saint Dominique, et elle a trouvé, bien avant saint Dominique, non pas notre Rosaire actuel, mais quelque chose d'analogue, une ébauche du Rosaire (voir notes de M. Sélor sur le Rosaire et ses origines, dans *Revue Augustinienne*, 15 octobre 1909).

L'origine du Rosaire, c'est le Psautier, notre Psautier de David. Le Psautier a toujours été, dès l'origine, et dans l'Eglise comme dans la Synagogue, la prière liturgique par excellence, et non seulement la prière liturgique, mais la prière privée aussi : David fut toujours « le prince de la prière, dit Lacordaire... Le Psautier était le manuel de la piété de nos pères. » Et c'est un trait commun à quantité de vies des moines des premiers âges, que chaque jour ils tenaient à réciter le Psautier en entier.

Or, pour faciliter cette pratique au peuple, qui ne savait pas toujours le Psautier par cœur, on imagina de remplacer les 150 Psaumes par 150 *Pater*, ou encore par 150 quatrains, dont chacun donnait la substance d'un Psaume ; et l'instrument qui servait à compter ces prières s'appelait un *paternoster* (d'où est venu notre mot français *patenôtre)*.

Et de même que le Psautier de David est le Psautier du Christ, puisque tout nous y parle du Christ, — de même on a voulu que la Sainte Vierge eût, elle aussi, son Psautier, *Psalterium Virginis*, comme on a dit dès l'origine (bien avant que le mot de *Rosaire* ne fût en circulation) et comme dit l'Eglise dans la IV[e] leçon de l'Office du Très Saint Rosaire. D'où l'usage de réciter 150 *Ave* (la première partie seulement de notre Salutation angélique : la seconde partie n'a été définitivement ajoutée qu'au XVI[e] siècle), répartis en trois groupes de 50, comme l'étaient les Psaumes de David eux-mêmes, où l'on a toujours compté trois parties, trois cinquantaines répondant aux trois états du peuple fidèle (pénitence, justice, béatitude) [1].

A quelle époque remonte cette récitation du Psautier de la Vierge, des 150 *Ave ?* Nous n'en avons pas d'attestations antérieures au XI[e] siècle ; mais dès le XII[e], l'usage en est général. Et la piété des grands serviteurs de Marie se plaît à broder des variations sur l'*Ave Maria*. C'est ainsi que parmi les œuvres de saint Anselme († 1109) on trouve une série de 150 quatrains, commençant tous par *Ave Maria*, et divisés en trois groupes de 50. On trouve encore, dans un manuscrit du XIII[e] siècle (dont l'auteur paraît être Etienne Langton, archevêque de Cantorbéry, † 1228), un *Psautier de Notre-Dame*, où chaque quatrain est précédé des premiers mots du psaume correspondant.

II. — Mais les 150 *Ave* ne sont pas tout le Rosaire ; ils n'en sont, pour ainsi dire, que la matière ; et la pratique de l'Eglise aujourd'hui est d'y joindre la méditation des quinze mystères, méditation qui est comme la forme de cette matière, comme l'âme de ce corps et qui est une condition requise pour le gain des indulgences (la Constitution de Benoît XIII, *Pretiosus*, du 26 mai 1727, ne prévoit d'exception que pour les personnes par trop dépourvues, catégorie où l'on ne doit pas être trop pressé de se ranger : *ad consolationem personarum* vere rudiorum).

A quelle époque donc remonte cette pratique de la méditation des Mystères du Rosaire ?

Un Chartreux du commencement du XV[e] siècle, Dominique Prutenus (ou de Prusse), de la Chartreuse de Trèves, nous dit, dans son *Liber Experientiarum* (rédigé sur l'ordre de son supérieur), qu'il a été le premier à introduire dans la récitation

[1] Cf. S. Aug., *Enarr. in Ps. CL :* — « Il me semble, dit-il, que ce n'est pas sans intention que le psaume L parle de la pénitence *(Miserere)*, et le psaume C de la miséricorde et du jugement *(Misericordiam et judicium)*, et le psaume CL de la louange de Dieu dans ses Saints. En effet nous nous efforçons de parvenir à la vie éternelle en ce que, d'abord, nous détestons nos péchés, en ce qu'ensuite nous commençons une vie nouvelle, pour mériter ainsi la vie éternelle... Dieu appelle tous ceux qu'il a prédestinés, et ceux qu'il a appelés, il les justifie, et ceux qu'il a justifiés, il les glorifie... Nous sommes appelés par la prédication de la pénitence, car N.-S. commence son Evangile par ces mots : Faites pénitence... Nous sommes justifiés par l'appel de la miséricorde et par la crainte du jugement..... Enfin nous entrons dans la vie éternelle, où nous louons Dieu sans fin... La pénitence afflige, la justification rassure, la vie éternelle glorifie... La voix de la pénitence crie : *Miserere mei Deus* (Ps. L)... La voix de la justice de J.-C. crie dans ses élus : *Misericordiam et judicium cantabo tibi Domine* (Ps. C)... La voix de la vie éternelle crie dans ceux qu'elle a glorifiés : *Laudate Dominum in sanctis ejus* (Ps. CL)... »

De même saint Thomas, *Proœmium in Psalmos :* — « Les psaumes se divisent en trois cinquantaines. et cette division comprend les trois états du peuple fidèle : 1° l'état de pénitence : c'est à lui que se rapporte la 1[re] cinquantaine, qui finit par le ps. L : *Miserere*... etc. » — De même Hugues de Saint-Cher ; — de même la plus ancienne traduction allemande des Psaumes, qui est du XI[e] siècle ; — etc. Voir textes dans le livre du P. Esser, *Le Saint Rosaire*, ch. II.

du Rosaire des méditations et des clauses : *Meditationes et clausulas vitæ Jesu Christi ad Rosarium Beatæ Mariæ ipse primus addidit.* Il priait ainsi, par exemple : *Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui Jesus Christus, — quem Angelus pastoribus natum nuntiavit ;* au second *Ave* il ajoutait : *Quem pastores illico quæsierunt ;* au troisième *Ave : Qui die octava circumcisus est ;* etc. ; en tout, 50 clauses, toutes différentes, faisant méditer sur 50 sujets distincts de la vie du Sauveur et de la Vierge.

C'est de cette Chartreuse de Trèves que semble nous être venu l'usage de la méditation des mystères. C'est de ce Dominique et de son prieur, Adolphe d'Essen, que Marguerite de Bavière, épouse de Charles II de Lorraine, apprit la nouvelle méthode de réciter le Rosaire ; et elle s'employa activement à la propager en Allemagne et en France. Comme elle mourut en 1434 et que sa fondation de la Chartreuse de Sierck (Lorraine allemande) est de 1445, c'est entre ces deux dates qu'il conviendrait de placer l'extension de la pratique du Rosaire médité.

C'est aux Chartreux aussi que reviendrait l'usage de la division du Rosaire en quinze dizaines séparées par autant de *Pater*. En effet, la Chronique de la Chartreuse de Trèves nous raconte qu'un saint Chartreux, Henry Egher (plus connu sous le nom de Kalkariensis, † 1408, à quatre-vingts ans) eut une vision où la Mère de Dieu lui apprit à réciter un *Psautier* en son honneur : il devait « d'abord dire un *Pater noster*, ensuite dix *Ave Maria*, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il eût récité 15 *Pater* et 150 *Ave*. Il communiqua cette dévotion à l'un des prieurs de notre Ordre en Angleterre, et, depuis, ce Psautier se répandit tellement dans presque toute l'Angleterre, qu'il n'y avait presque aucun citoyen de ce pays qui n'en possédât un, ni qui prît son repas avant de l'avoir récité. »

Mais, le mode de prière que les Chartreux avaient ébauché au commencement du xv^e^ siècle, c'est à l'Ordre de Saint-Dominique que la Providence réservait la gloire de le constituer définitivement et de lui donner par toute l'Eglise la forme qu'il a gardée depuis. C'est grâce aux Confréries du Rosaire que la dévotion du Rosaire s'est propagée et s'est universalisée en se régularisant ; et les Confréries du Rosaire sont une conception du B. Alain de la Roche, dominicain (originaire de Bretagne, né vers 1428, † 1475). C'est lui qui a fondé en 1470, à Douai, la première « Confrérie du Psautier de la Vierge », en manière d'Association de secours mutuels spirituels, sur le modèle des Associations corporatives si florissantes alors ; et à sa mort, en 1475, son œuvre avait pris possession dans l'Eglise. C'est lui qui a uni, de façon définitive, à la récitation des quinze dizaines, la méditation des principaux mystères de la foi, sans toutefois fixer que ces mystères dussent être toujours au nombre de quinze : on pouvait changer de sujet de méditation plusieurs fois par dizaine, ou même à chaque nouvel *Ave*. C'est son contemporain et son confrère en religion, Jacques Sprenger, prieur des Dominicains de Cologne, grand propagateur du Rosaire en Allemagne, qui a réparti les quinze méditations sur trois séries et établi l'usage de réciter « la première cinquantaine en l'honneur et en action de grâces de l'Incarnation et de l'Enfance du Christ ; la seconde, de sa Passion ; la troisième, de sa glorification. » — Avec la Bulle *Ea quæ ex fidelium*, de Sixte IV (8 mai 1479), qui approuve la dévotion au Psautier de la Vierge et l'enrichit d'indulgences, le Rosaire entre dans le droit ecclésiastique et fait partie officiellement de la vie de l'Eglise.

III. — Dans toutes ces données relatives aux origines du Rosaire, le nom de saint Dominique n'a pas été prononcé encore. C'est à saint Dominique pourtant qu'Alain de la Roche attribue l'institution du Rosaire ; mais il le fait en vertu d'une révélation dont on ne peut soutenir, paraît-il, l'authenticité (c'est du moins l'avis du savant Franciscain Holzapfel, et déjà du Dominicain Echard). On objecte aussi que, jusqu'à Alain de la Roche, donc pendant les deux siècles et demi qui ont suivi la mort de saint Dominique, aucun biographe, aucun écrivain dominicain, aucun témoignage digne de foi ne rattache le Rosaire à saint Dominique ; et notamment, le procès de canonisation du Saint, qui contient les dépositions de nombreux témoins, en particulier sur son rôle dans la lutte contre les Albigeois, ne fait pas la moindre allusion au Rosaire.

C'est toujours l'argument négatif. Est-il suffisant pour détruire une tradition que le B. Alain, quoi qu'il en soit de l'authenticité de sa vision, ne peut cependant avoir inventée de toutes pièces ?

Ce qu'il y a de sûr, c'est que la victoire de Muret, qui a été décisive contre les Albigeois (1213), a été toujours attribuée aux prières que saint Dominique adressait à la Sainte Vierge pendant que les gens d'armes bataillaient, comme en font foi plusieurs témoignages contemporains, et notamment un poème qui fut inscrit dans les archives publiques par un notaire d'Aquitaine un mois après la bataille, en octobre 1213. Voici les deux premières strophes de ce poème (qui en comprend 7, la première et la dernière de 4 vers, la 2^e^ et la 3^e^, la 5^e^ et la 6^e^, de 6 vers, et la 4^e^ de 8) :

Jesus amor dulcissimus
Exstinxit tandem perfidos,
Virgoque flos castissimus
Tot conculcavit rabidos.

Jam exsultans Gallia dicit :
« Augusta Maria vicit
Turbantes hostes pessimos ;
Dominicus orans flevit :
Dominus pugnans delevit
Nebulones sævissimos. »

A la strophe 5 :

Veritas surgit triumphans,
Quia Dominicus prædicans

Cælum et terram commovit :
...Christus nimbos amovit.

La strophe finale :

Dominicus ab oratione
Finem malorum obtinet,
Et dum pugnat prædicatione,
Sortem justorum sustinet.

Etant donné que c'est la Sainte Vierge que saint Dominique a appelée à son secours contre l'hérésie albigeoise et qu'une des formes préférées de la dévotion à la Sainte Vierge était, bien avant lui, la récitation des 150 *Ave*, il est fort vraisemblable que c'est cette dévotion, que c'est ce Psautier de la Vierge que saint Dominique a aimé à propager parmi le peuple fidèle. Les textes ne le disent pas expressément; mais la tradition précise davantage, et on ne peut nier que les textes lui prêtent un appui positif. Saint Dominique serait ainsi, non pas l'instituteur proprement dit du Rosaire, qui existait avant lui, mais son plus zélé propagateur; et la Sainte Vierge lui aurait révélé, non pas une dévotion nouvelle, mais l'efficacité spéciale de cette dévotion et son désir de la voir s'étendre davantage.

La IVe strophe du « poème de Muret » est particulièrement intéressante, parce que déjà l'on y voit poindre le symbolisme de la rose prise comme emblème de prière :

Dominicus rosas afferre
Dum incipit tam humilis,
Dominus coronas conferre
Statim apparet agilis.

Sans doute il serait excessif de chercher dans le *rosas* de cette strophe l'origine du mot même de « Rosaire; » mais il est intéressant de voir ces prières de saint Dominique comparées, de son vivant même, à des roses, à une guirlande de roses.

IV. — Quelle est l'origine de cette dénomination de « Rosaire, » substituée progressivement à celle de « Psautier de la Vierge? »

Le P. Thurston (le célèbre jésuite anglais du *Month*) y reconnaît l'influence et la trace de certaines légendes mariales du moyen âge où la rose apparaît comme symbole de l'*Ave*.

Celle-ci par exemple, rapportée par Vincent de Beauvais. Un chevalier s'étant fait moine cistercien, ne savait, pour toute prière, que répéter ces deux mots : *Ave Maria ;* mais il les répétait continuellement, et à sa mort on vit germer auprès de sa tombe une rose sur laquelle étaient inscrits les deux premiers mots de la Salutation Angélique.

Cette autre : un jeune clerc de Chartres avait mené une vie si dissolue qu'à sa mort on lui refusa la sépulture ecclésiastique. Notre Dame alors apparut à l'un des religieux ses frères et se plaignit du traitement infligé à celui qu'elle appelait son « chancelier » et qui n'avait jamais cessé de lui garder une spéciale dévotion en récitant beaucoup d'*Ave* en son honneur. On ouvrit donc le tombeau du défunt, pour le transporter en terre sainte; et que trouva-t-on? Dans sa bouche une belle rose répandant un parfum pénétrant.

Cette autre surtout, poème très populaire en Allemagne et qui est attribué au XIIIe siècle. — Un écolier avait la pieuse habitude d'aller tous les jours, par tous les temps, même quand la neige couvrait le sol, chercher des fleurs et de la verdure, pour en tresser une couronne à la Madone : — « Puisque je ne puis faire rien de mieux, lui disait-il, acceptez ce pauvre tribut de ma vénération. »

Il ne faisait pas grand'chose de bon en effet. Il était fort négligent à l'étude, et finit par se livrer aux amusements du monde, puis se convertit, et entra dans un monastère cistercien.

Il y vivait heureux, quand un jour, devant une statue de Notre-Dame, il se rappelle sa promesse d'autrefois, d'être toujours fidèle à tresser des guirlandes en l'honneur de Marie. L'anxiété le prend; les larmes aux yeux, il se reproche sa négligence et gémit de se voir impropre à lui rendre cet office tant qu'il sera moine. Il en gémit avec tant d'amertume, qu'il se détermine à quitter le cloître et à s'occuper de nouveau du tressage des guirlandes.

Un vieux moine cependant avait observé sa tristesse, et l'engage à lui confier ce qui le trouble. Notre novice explique sa peine; et le vieillard alors lui recommande instamment de rester fidèle à la prière de règle, qui consiste à dire 50 *Ave Maria* par jour : cette pratique, déclare-t-il, sera un chapelet plus agréable à Notre-Dame que toutes les guirlandes de lis et de roses.

Le jeune homme suit ce conseil, retrouve la joie sainte de la ferveur, est promu graduellement aux Ordres. Or, un jour, envoyé en voyage, comme il traversait un bois, la beauté du paysage, le parfum des fleurs et le doux chant des oiseaux l'engagent à descendre de sa monture. Là, il se met à réciter dévotement ses 50 *Ave Maria*. Cependant il avait été filé par deux mécréants qui convoitaient son cheval : l'ayant vu mettre pied à terre, ils l'observent, et voici qu'ils aperçoivent, debout devant le moine, une belle dame avec une robe d'azur sur laquelle les fleurs sont répandues comme des étoiles, et, au bras, un anneau d'or épuré « où des boutons de roses s'entremêlaient de façon à former un beau chapelet. » Alors, ô prodige! lorsque le moine eut commencé sa prière et dit le premier *Ave*, cet *Ave* se change en rose, et la belle dame du ciel la recueille délicatement de ses lèvres, et l'attache avec un fil d'argent à son anneau d'or. Elle fait de même pour chacun des 50 *Ave;* et quand ils sont achevés, la guirlande de roses étant complète, les deux voleurs voient la dame la poser sur sa tête. Après quoi, parée de sa couronne, elle disparaît.

Le moine s'apprêtait à remonter en selle, quand les voleurs s'avancent et lui demandent de leur remettre son cheval et son manteau. En même temps ils veulent savoir qui est la belle dame qui

a recueilli les roses. Le moine proteste qu'il ne sait pas ce qu'ils veulent dire. C'est seulement quand les voleurs lui racontent tout, qu'il commence à entrevoir la vérité. Il leur fait le récit de sa vie passée et des 50 *Ave Maria* qui remplacent sa guirlande de roses :

« Voyez, ajoute-t-il, la Madone est venue prendre sa guirlande. Vous l'avez vue, tandis que moi je n'ai pas eu ce bonheur. Ne doutez pas que cette merveille ne soit arrivée pour votre conversion. »

Les voleurs alors implorent leur pardon. Ce moine leur dit qu'ils doivent le suivre au monastère; ils y prennent le saint habit, et terminent leurs jours dans la pratique de la vertu.

Ce poème jouissait d'une haute réputation dans l'Allemagne du moyen âge; et le P. Thurston émet l'idée qu'il influa d'une façon prépondérante dans la substitution du mot *Rosaire* (en allemand, *Rosenkranz*, couronne de roses) à la dénomination plus longue de « Psautier de Notre-Dame. »

La fête du Rosaire ne fut instituée qu'au XVIe siècle : Grégoire XIII, en 1573, en autorisa la célébration dans toutes les églises qui possédaient un autel de Notre-Dame du Rosaire. Clément X étendit cette concession à toute l'Espagne, et Clément XI, au début du XVIIIe siècle, à toute la chrétienté. Léon XIII éleva la fête au grade de seconde classe et ajouta aux Litanies de Lorette l'invocation *Regina Sacratissimi Rosarii.*

V. — Un de nos bons historiens d'art médiéval, M. E. Bertaux, établit un parallèle, ou plutôt une opposition entre les Vierges du XIVe siècle et les Vierges de l'âge précédent *(La Femme et l'Art du moyen âge français,* dans *Revue de Paris,* 15 nov. 1909; cf. Em. Mâle, *L'art religieux du XIIIe siècle en France,* liv. IV, ch. III).

Au XIIIe siècle (qui est « par excellence le siècle de la Vierge », dit E. Mâle) et au XIIe, la Vierge de nos artistes est une reine. C'est l'idée de royauté qui s'exprime le plus fortement dans les verrières et les sculptures qui lui sont consacrées : voyez-la assise sur son trône, la couronne sur le front, le sceptre fleuri à la main, soutenant l'Enfant qui repose sur ses genoux, au portail occidental de Chartres, à la porte Sainte-Anne de Notre-Dame de Paris, au célèbre vitrail de Laon, au vitrail de l'arbre de Jessé et à la « belle verrière » de Chartres, etc. Il semble que ces vieux artistes aient voulu réaliser la parole des Docteurs : « Marie est le trône de Salomon » : Jésus repose sur elle comme sur un trône; elle est une reine qui porte le roi du monde : « A aucune époque, les artistes ne surent donner autant de grandeur à l'image de la Mère de Dieu. » (Em. Mâle).

A la fin du XIIIe siècle, au commencement du XIVe, la Vierge s'humanise, se familiarise : les idées théologiques qu'elle représente deviennent de plus en plus inaccessibles aux artistes : ils ne savent plus figurer qu'une mère qui sourit à son enfant. C'est l'époque où ils sculptent la Vierge familière et charmante du portail nord de Notre-Dame de Paris, et surtout la célèbre « *Vierge dorée* » d'Amiens. Combien celle-ci ressemble peu à la Vierge de la grande façade de cette même cathédrale, la « Mère-Dieu », grave comme le « Beau Dieu ! » C'est à peine si trente ans séparent l'une de l'autre, et comme tout a changé déjà dans le groupe de Marie et de l'Enfant Jésus, attitude, expression des visages, pensée religieuse, sentiment humain ! C'est une svelte jeune fille qui porte légèrement l'enfant et le contemple avec un gracieux sourire. Ni la Mère, ni l'Enfant ne songent plus à regarder au loin le peuple fidèle : Jésus oublie de bénir, il se contente de sourire à sa mère, et ce sourire d'une jolie bouche laisse voir moins de bonheur profond que de gaieté légère :

> La descendante des patriarches, la colonne auguste dressée à la frontière des deux Testaments n'est plus qu'une aimable bourgeoise, — Ruskin a dit une soubrette, — qui porte couronne de princesse, une jeune mère qui a la coquetterie d'une jeune femme.
>
> C'en est fait de l'art religieux du XIIIe siècle, de sa pieuse gravité, de sa pureté parfaite. Au-dessus de la Vierge dorée, les apôtres eux-mêmes, frisés et calamistrés, ont des attitudes de matamores et des sourires de damerets. (E. Bertaux).

La Vierge dorée d'Amiens eut tout un peuple de sœurs, non moins aimables que leur aînée : statues de pierre, de marbre et de bois, statuettes d'orfèvrerie, figurines d'ivoire, aujourd'hui dispersées entre les églises, les musées et les collections privées. M. E. Bertaux les groupe autour de deux images bien datées, données en 1339 et 1340 à l'abbaye de Saint-Denis par la reine Jeanne d'Evreux, veuve du roi Charles le Bel : la statuette d'argent doré qui est l'un des plus exquis joyaux du Louvre, — et la statue en marbre de Notre-Dame de Consolation, autrefois connue sous le nom de Notre-Dame la Blanche, et aujourd'hui encore l'une des plus aimées du peuple fidèle de Paris (à St-Germain-des-Prés, à droite en entrant) :

> Le petit Jésus qu'elles tiennent toutes, ne songe qu'à jouer, avec le voile de sa mère, avec un oiselet, avec un fruit. Il y a loin du Dieu enfant que portaient si religieusement les Vierges sérieuses du XIIIe siècle, au bambin que tient la plus délicieuse des Vierges d'ivoire aujourd'hui réunies au Louvre, celle qui figura jadis à la Sainte-Chapelle : dans la petite main de Jésus, le globe du monde n'est plus qu'une pomme d'api.

Il y a du vrai dans cette opposition entre les Vierges du XIVe siècle et celles de l'âge antérieur, mais quelque excès de systématisation aussi : l'attitude hiératique des Vierges du XIIe siècle se prêtait admirablement à l'expression de la majesté; mais les contours plus humains et tout maternels des Vierges de la fin du XIIIe siècle sont loin de bannir le sens du divin ; et en tout cas, il y a un abîme entre les Vierges, si pures et si divines dans leur tendresse, de Saint-Germain-

des-Prés ou de Notre-Dame de Paris et nombre de Vierges exclusivement humaines et toutes païennes de la Renaissance.

VI. — M. le docteur Grasset *(Revue des Deux Mondes*, 1er déc. 1909) expose la doctrine vitaliste de la vie.

Il y a, en matière de biologie, les vitalistes et les non-vitalistes.

Pour les non-vitalistes, la biologie n'existe pas comme science indépendante : elle n'est qu'un chapitre de la physico-chimie. Avec M. Le Dantec (prof. à la Sorbonne, auteur de l'*Athéisme* et de quelques autres livres dont la tenue scientifique est pauvre), ils considèrent « comme démontré, dans l'état actuel de la science », « que toutes les manifestations de la vie élémentaire des corpuscules vivants sont des manifestations de leurs propriétés chimiques, que leurs mouvements sont dus à des réactions chimiques », et que « dans ce qui frappe nos sens au cours de l'observation des êtres vivants, rien n'est en dehors des lois naturelles établies pour les corps bruts (chimie et physique). »

Pas de différence donc entre les corps bruts et les êtres vivants : éviter tout ce qui semblerait nécessiter l'intervention d'un principe vital, ou de quoi que ce soit d'approchant, c'est là, non pas une « démonstration », mais un postulat de la science antichrétienne, et l'on sait (et l'on va voir encore) que ce postulat est « postulé » par des raisons qui, loin d'avoir rien de scientifique, vont à l'encontre des constatations scientifiques les mieux établies [1].

Le Dr Grasset laisse de côté cette question du principe vital, qui est d'ordre philosophique, et sur laquelle ses adversaires n'admettraient pas sa manière de voir, et se contente d'établir que, jusqu'aujourd'hui, « dans l'état actuel de la science » (pour parler comme M. Le Dantec), la biologie ne peut pas être identifiée aux sciences physico-chimiques ; que les phénomènes biologiques ne s'expliquent pas par des réactions chimiques ; que les êtres vivants présentent, tant qu'ils vivent et parce qu'ils vivent, des caractères spéciaux qui les rapprochent des autres êtres vivants et les distinguent de leurs cadavres et des matières brutes inorganisées.

Les êtres vivants n'échappent pas sans doute aux lois physico-chimiques ; mais ils sont soumis, en outre, à un autre système de lois, d'un ordre supérieur, qui sont les lois de la vie, les lois biologiques ; et les lois de la vie règlent et modifient l'action des lois physico-chimiques, qui n'opèrent pas de la même façon sur l'organisme vivant que sur l'organisme mort.

Exemples. En vertu des lois physiques de l'osmose, deux solutions de richesse moléculaire différente, séparées par une membrane perméable, se mettent en mouvement l'une vers l'autre jusqu'à ce que la richesse moléculaire soit la même des deux côtés de la membrane. — Or, dans l'intestin grêle vivant, nous trouvons, après la digestion, les aliments (à l'état de chyle) séparés ainsi du sang (le sang des vaisseaux chylifères) par une membrane perméable (le tissu épithélial dont est tapissé l'intestin et qui forme les villosités ou petits sacs microscopiques où viennent aboutir les extrémités des veines et vaisseaux chylifères) : — les lois de l'osmose vont-elles s'appliquer ? Point du tout. Si elles s'appliquaient, le courant s'établirait du sang vers le chyle, et les liquides s'accumuleraient dans l'intestin : ce qui arrive en effet quand les cellules épithéliales de l'intestin sont détruites ou altérées par la maladie, c'est-à-dire quand, cessant de vivre ou ne vivant plus qu'à demi, elles deviennent impropres à l'absorption vitale et laissent libre jeu à l'action des lois physiques de l'osmose ; — tandis que, dans l'état de santé, avec des cellules bien vivantes, le courant, au lieu de s'établir du sang vers le chyle comme le voudraient les lois physiques de l'osmose, s'établit dans le sens inverse, du chyle vers le sang : l'absorption du bol alimentaire par la paroi intestinale est un acte, non pas physique seulement mais vital, des cellules épithéliales de cette paroi : ces cellules, par leurs prolongements semblables aux pseudopodes des êtres unicellulaires (amibes), s'emparent des corpuscules graisseux du chyle, les prennent dans leur intérieur, les modifient, et puis les rendent, de l'autre côté, dans la lymphe.

De même pour les échanges gazeux qui s'accomplissent entre l'air et le sang dans le poumon. Voici, en présence, le mélange gazeux et le liquide sanguin : une membrane mince les sépare (le réseau vasculaire qui tapisse les vésicules pulmonaires et dont la surface est évaluée à environ 150 mètres carrés) : — cette membrane va-t-elle se comporter comme une membrane inerte, dépourvue de vie ? Point du tout. S'il en était ainsi, nous assisterions à un simple phénomène de diffusion des gaz, fait physique qui a ses lois. Mais il n'en est pas ainsi, parce que cette membrane est vivante, formée de cellules vivantes et que ces cellules, parce que vivantes, interviennent pour troubler le phénomène physique ; et au lieu d'une simple diffusion, phénomène physique, nous avons une véritable sécrétion, phénomène physiologique ou vital, obéissant à des règles, fixées aussi, mais différentes des premières.

[1] La science incrédule a essayé, par tous les moyens en son pouvoir, de produire des êtres vivants, de créer la vie. N'y ayant pu réussir, elle trouve plus simple, maintenant, de définir que la vie est un être de raison, qu'elle ne constitue pas une réalité distincte de ce qui n'est pas vivant, et qu'il n'y a pas de différence entre les êtres vivants et les corps bruts. — Sur l'amusante déconvenue des journaux anticléricaux à propos de la prétendue création d'êtres vivants par le chimiste Leduc, voir *Ami* 1907, p. 137-138. — Voir les idées de M. Le Dantec dans son livre *Eléments de philosophie biologique* ; et sur sa facilité à se contenter de peu en fait de démonstration, voir *Ami* 1907, p. 700.

De même pour la sécrétion rénale. Le rein est un filtre, mais c'est un filtre vivant. Il élimine certains produits, comme l'acide hippurique, qui ne sont pas préformés dans le sang ; il ne les laisse donc pas filtrer passivement, il les fabrique. Dans les matériaux du sang, il *choisit*, pour en débarrasser l'organisme, soit le sel (chlorure de sodium), soit l'urée ; il *refuse* d'éliminer d'autres produits, comme le sucre normal du sang, que les lois ordinaires de l'osmose devraient cependant faire passer dans l'urine ; même pour la filtration de l'eau, le rein n'obéit pas aux lois de l'osmose et affirme ainsi en tout sa vitalité propre, agissante et effective.

De même encore ce phénomène (auquel il vient d'être fait allusion) de la fixité de la quantité de sucre que doit contenir le sang (à dose de un et demi pour mille, chez les vertébrés supérieurs). Comment cette fixité se maintient-elle ? C'est encore en vertu des lois biologiques, non des lois physiques. Supposez en effet, après un repas de sucreries, de marrons glacés par exemple, supposez que votre organisme obéisse aux seules lois physico-chimiques : le sucre s'accumulera dans votre sang, et votre sang en contenant plus que la dose normale, votre rein devra éliminer cet excès, et vous devrez devenir, momentanément, diabétique. — Au lieu de cela, qu'arrive-t-il ? C'est que votre organisme, parce qu'il vit, règle l'apport et la circulation du sucre *suivant les besoins* de sa consommation, de ses tissus et de leurs combustions. S'il en arrive en excès, certains organes (le foie surtout) transforment tout l'excédent de ce sucre actuellement inutile, le transforment en un sucre de réserve (glycogène, c'est-à-dire corps générateur de sucre) et le fixent dans leurs propres cellules et leurs propres tissus. Puis, un peu plus tard, à mesure que, dans l'intervalle des repas, le sucre se détruit dans le liquide sanguin, le foie recourt à sa réserve de glycogène, le transforme en glycose (ou sucre circulant de consommation) et l'abandonne au sang dans la proportion voulue pour que le taux normal s'y rétablisse et y demeure invariable [1].

De même pour la fixité de la quantité voulue de sel marin dans le sang : la teneur du sang en sel marin reste constante et fixe (8 ou 9 pour 1.000), quel que soit l'apport de ce sel par l'alimentation. Et elle doit rester constante, parce que doit rester constant aussi l'équilibre osmotique de tout le milieu intérieur de l'homme (sang et liquide interstitiel des tissus de nos organes), c'est-à-dire ce milieu intérieur doit garder toujours la même force de diffusion et d'échange avec le milieu extérieur : or, c'est le sel qui est l'agent principal de cette régulation de l'équilibre osmotique. Si donc une alimentation plus salée ou même une injection d'eau salée apporte au sang plus de sel qu'il n'en faut pour maintenir sa tension osmotique normale, les éléments des tissus prennent ce sel autour d'eux ou à leur intérieur, le gardent en réserve, puis le donnent de nouveau au sang, quand des circonstances nouvelles tendraient à faire baisser la tension osmotique au-dessous du chiffre normal.

De même encore la fixité de la température chez les animaux dits à sang chaud (animaux homéothermes), parmi et malgré des oscillations thermiques extérieures qui dépassent parfois cinquante degrés. Le froid extérieur refroidit les corps bruts ; le chaud extérieur les échauffe. Sur les animaux, c'est le phénomène inverse qui se produit : le froid extérieur active leur production de chaleur, le chaud extérieur active leur déperdition de chaleur. Quand il fait froid, les vaisseaux de la peau se resserrent, pour diminuer la déperdition de chaleur, en même temps que les oxydations augmentent dans tous les tissus pour accroître la production de chaleur. Quand il fait chaud au contraire, les combustions diminuent, et surtout la dilatation des vaisseaux de la peau augmente, une sueur abondante est sécrétée et s'évapore, ce qui amène une déperdition croissante de chaleur.

De même, quand il s'agit d'assurer l'unité de la circulation sanguine, l'équilibre de la distribution du sang, le niveau normal de la tension artérielle, le cœur ne se comporte point comme une simple machine, comme une pompe aspirante et foulante réglant la circulation générale, tandis que les petites artères, grâce aux muscles contractiles que contiennent leurs parois, seraient des robinets réglant les circulations locales. — Si les choses se passaient ainsi suivant les lois de la simple mécanique des corps inanimés, tout ce qu'il y aurait à prévoir, quand un obstacle surgit dans la circulation, ce serait une augmentation de pression en amont et une diminution de pression en aval, comme dans une rivière au milieu de laquelle on élève un barrage et dont la source ne modifie évidemment pas son débit en conséquence. — Or, il n'en est point ainsi, et, dans l'appareil circulatoire vivant, c'est la source, le cœur, qui, en cas d'obstacle, modifie son action : le cœur est averti par le système nerveux de la présence de l'obstacle périphérique, et modifie en conséquence son fonctionnement : il se contracte plus rarement et plus profondément, avec plus d'énergie, adaptant son activité aux nécessités *actuelles* de la circulation, et les vaisseaux à leur tour règlent leur résistance suivant l'impulsion cardiaque.

VII. — Une nouvelle caractéristique de la vie a été révélée par l'ensemble des travaux magnifiques dont Pasteur a été l'initiateur : à savoir, la propriété que le Dr Grasset propose d'appeler d'un seul mot l'*antixénisme* ou fonction antixénique, c'est-à-dire *la lutte contre l'étranger*.

Il y a, hors de nous, les corps étrangers assimilables et dont nous vivons ; mais il y a aussi les étrangers *inassimilables*, *nuisibles*, qui ne portent

[1] Sur la fonction glycogénique du foie (comme l'a appelée Claude Bernard) et sur ses applications pratiques en hygiène, voir *Ami* 1903, p. 1037-1038.

dans l'organisme où ils pénètrent que des éléments de dissolution, de maladie et de mort.

Contre ces ennemis il faut que l'organisme humain bataille sans relâche ; mais, dans cette bataille, il est merveilleusement armé.

Les ennemis, les étrangers à combattre, se présentent soit sous forme d'*énergie*, soit sous forme de *matière*.

Contre l'énergie extérieure (lumière, son, chaleur), l'organisme doit lutter pour en régler l'arrivée, pour l'emmagasiner, la dépenser au fur et à mesure de ses besoins, se défendre contre ses écarts brusques ou son intensité trop grande, modifier celles de ses formes qui ne sont pas directement utilisables. C'est ainsi que contre l'irruption d'un lumière trop intense il lutte par les mouvements automatiques des paupières qui se ferment ou de la pupille qui se rétrécit et forme écran ; — contre l'arrivée d'un son trop éclatant, par un appareil d'accommodation analogue : contraction du muscle du marteau qui augmente la pression intralabyrinthique, et contraction du muscle de l'étrier qui produit un effet inverse ; — contre la chaleur, par l'accommodation thermorégulatrice dite plus haut.

Contre la matière, on a vu plus haut aussi comment l'organisme sait mettre de côté les excédents de sucre ou de sel qui peuvent lui arriver du dehors. Mais sucre et sel sont de la matière inanimée : c'est surtout contre la matière *vivante* que l'organisme doit être outillé, contre les germes vivants de maladies, contre les microbes. Ceux-ci nous assaillent par millions, et perpétuellement : comment n'y succombons-nous pas à chaque instant ?

C'est ici surtout que se révèlent les merveilleuses ressources mises à notre disposition par la Providence.

Contre les microbes mauvais nous sommes pourvus 1° de tout un système de fortifications qui défendent nos frontières et hérissent les points vulnérables (appareil respiratoire, tube digestif, peau) par où l'ennemi tente de nous envahir, et 2° (la frontière une fois franchie) de toute une armée de leucocytes qui se portent au-devant des intrus.

A la frontière d'abord : à l'appareil respiratoire. Nous respirons un air chargé de microbes nocifs, c'est entendu. Mais ces microbes doivent passer d'abord par les fosses nasales ; et là, ils trouvent une filière étroite et tortueuse qui non seulement réchauffe l'air extérieur avant sa pénétration dans le larynx et les bronches, mais encore le purifie : les microbes sont arrêtés de toutes parts, sur les saillies, les angles, les poils du nez : la preuve en est que si vous faites agir, sur un bouillon de culture stérile, d'un côté l'air avant son entrée dans le nez, de l'autre l'air à sa sortie des fosses nasales, celui-ci est beaucoup plus pauvre en microbes que le premier. Et non seulement les microbes sont arrêtés dans les conduits des fosses nasales, non seulement le mucus qui s'y trouve les agglutine et les retient, mais de plus, il les altère, les détruit, ou au moins leur enlève leur activité nocive (la bactéridie charbonneuse, par exemple, devient incapable de tuer le cobaye quand elle a séjourné quelques heures dans le mucus). — Mettons que le nez n'ait pas rempli assez diligemment sa fonction et laisse pénétrer des microbes dans les bronches : là encore, le microbe est arrêté par les cils vibratiles qui sont à la surface ; là encore il est altéré ou détruit par les sécrétions bronchiques ; enfin le revêtement épithélial qui tapisse l'intérieur de l'arbre aérien, empêche la pénétration des microbes dans la circulation (ils ne pourraient pénétrer que si l'on avait dilacéré d'abord la muqueuse) : en sorte que l'air expiré est pur de microbes.

Voilà pour l'appareil respiratoire. — Une autre frontière par où le microbe peut chercher à pénétrer, c'est le tube digestif (quand il est apporté par les aliments). Là encore il se heurte à une série de moyens de défense, dont le tube digestif est hérissé dans toute sa hauteur, depuis la bouche jusqu'à la partie inférieure de l'intestin : partout il y a des glandes, comme les glandes salivaires, les glandes de l'estomac ou de l'intestin, dont la sécrétion balaie mécaniquement et entraîne à l'extérieur les microbes nocifs et aussi les transforme, les altère et annihile leurs poisons ; partout il y a un revêtement épithélial étanche qui empêche les microbes de pénétrer dans la circulation. La pénétration ne peut avoir lieu que si le tube digestif est malade, si la résistance vitale est diminuée : c'est ce qui arrive dans la plupart des cas de fièvre typhoïde par ingestion d'huîtres : l'huître mauvaise détermine une entérite, et alors l'intestin malade laisse pénétrer le bacille d'Eberth, agent pathogène de la fièvre typhoïde, tandis que les jours précédents la même eau absorbée apportait le même bacille à un intestin sain qui ne le laissait pas pénétrer. C'est par la même raison que s'expliquent les rapports de fréquence si souvent constatés entre la fièvre typhoïde et les embarras gastro-intestinaux de l'été, spécialement dans les climats chauds.

Mais, même la frontière franchie, tout n'est pas perdu : les microbes se heurtent aux ganglions lymphatiques, qui accompagnent partout les vaisseaux sanguins : les ganglions batailleurs font le gros dos, se tuméfient et peuvent arrêter l'invasion et limiter le mal.

Que s'ils sont battus et si cette seconde ligne de forts est brisée, alors entre en ligne l'armée des leucocytes. Les leucocytes sont les globules blancs du sang (leucocyte = cellule blanche : on les appelle aussi phagocytes = cellules qui mangent, encore que tous ne soient pas dévoreurs de microbes) : ils se comportent, vraiment, dans le sang et dans les tissus où ils se portent, comme des organismes vivants, analogues aux amibes, et que l'on croirait indépendants et vivant d'une vie autonome si tous leurs actes de vie locale

n'apparaissaient admirablement coordonnés, dirigés et gouvernés par l'unité vitale du corps.

Les voici donc partis en guerre contre les microbes. Car ils « partent » vraiment, et c'est d'une vraie mobilisation qu'il s'agit. Il y a les leucocytes fixes, postés en divers points du corps pour happer au passage les microbes isolés qui passent à leur portée. Mais quand les microbes se présentent en nombre, alors les leucocytes fixes voient voler à leur secours les colonnes mobiles des leucocytes qui sont toujours à faire leur ronde dans le sang et qui se portent instantanément partout où se produit une invasion et qui ont même la faculté de quitter les vaisseaux sanguins pour porter leur ardeur belliqueuse dans les tissus : et alors, sus aux microbes ! sus aux microbes mauvais, tout au moins ! Car, ces braves leucocytes ont un flair de gendarme : ils démêlent tout de suite le microbe dangereux qui est à détruire, ils fondent sur lui, s'en emparent, l'englobent par leurs pseudopodes et le noient dans leur masse, en se mettant à plusieurs s'il est trop gros, puis le corps englobé est désagrégé peu à peu et finit par disparaître entièrement : il a été mangé et digéré par les leucocytes.

Puis, quand la victoire est complète, les débris des envahisseurs sont boutés dehors par les émonctoires, spécialement par le rein.

Mais la victoire n'est pas toujours complète ni toujours prompte, ni toujours sûre : pourquoi ? Parce que les leucocytes n'ont pas rempli leur office, n'ont pas su ou pas pu remplir leur office : une infirmité préexistante les a paralysés, ou encore une circonstance extérieure. Vous accusez le froid, par exemple, de vous donner la grippe, la diphtérie, etc. : erreur : ce n'est pas le froid qui amène le microbe, seulement le froid engourdit et paralyse les leucocytes chargés d'attaquer le microbe. Toute la théorie de la vaccination, c'est d'exercer les leucocytes sur un petit théâtre restreint d'abord, de les aguerrir contre un ennemi qui n'est pas en nombre, afin qu'ils sachent ensuite faire face promptement contre une invasion plus sérieuse. Et puis, la Providence a multiplié les moyens de défense sur les points de l'organisme les plus exposés à l'attaque, dans l'appareil respiratoire par exemple, et surtout dans le tube digestif : les poisons ingérés par le tube digestif doivent passer par le foie, et le foie, à lui seul, remporte quantité de victoires partielles : il faut 64 fois plus de bacilles charbonneux pour tuer un lapin si ces bacilles passent par le foie que s'ils l'évitent. C'est pourquoi tant de poisons sont moins dangereux si on les ingère par le tube digestif (passage par le foie) que si on les injecte sous la peau (sans passage par le foie) : les leucocytes, en ce cas, ne sont plus en nombre, et alors, quand ils sont battus et tués par les toxines microbiennes, ils forment le pus (les globules de pus sont des leucocytes ayant subi la dégénérescence graisseuse) ; mais s'ils remportent la victoire (par eux-mêmes ou avec le secours des antiseptiques), alors ils se répandent à la surface de la plaie et contribuent à la formation de la cicatrice [1].

Qui est-ce qui est chef d'état-major, dans cette lutte sans trêve ? qui dirige la résistance ? qui est l'organisateur de la victoire ? Le système nerveux.

C'est le système nerveux qui fait l'unité de la défense, qui harmonise et unifie tous les efforts vers le but. Averti de l'arrivée de l'étranger sur un point, c'est lui qui avise les autres parties de l'organisme ; qui dirige et accumule les renforts sur les points attaqués et faibles ; qui dilate les vaisseaux, mobilise les leucocytes, arrête ou ralentit la circulation pour permettre aux leucocytes d'anéantir tous les microbes ; qui l'active ensuite pour balayer les cadavres et les survivants ; qui ouvre enfin les émonctoires pour assurer la définitive évacuation du territoire.

Rappelez-vous ces deux sœurs soudées que le Docteur Doyen sépara plus tard : Radica et Doodica. Elles avaient été envahies par le bacille tuberculeux, alors que le sang circulait identique de l'une à l'autre. Elles se défendirent cependant très inégalement contre le microbe : l'une était très profondément atteinte et a peu survécu à l'opération ; l'autre, bien moins atteinte, a survécu plus longtemps.

Pourquoi ? Leur circulation était commune, le même sang circulait dans l'une et dans l'autre : il y avait des « ponts » vasculaires qui leur faisaient un seul milieu intérieur : c'étaient, chez l'une comme chez l'autre, les mêmes leucocytes, les mêmes agents de bataille.

Pourquoi se sont-elles défendues inégalement ? Parce que chacune avait un système nerveux propre, distinct de celui de l'autre. Elles avaient toutes deux les mêmes soldats et une armée égale à opposer au même ennemi. Ce qui différait de l'une à l'autre, c'était le général, le chef, le directeur de la manœuvre, — le système nerveux.

Le rôle que joue le système nerveux dans l'antixénisme, dans la défense contre la maladie, il le joue d'ailleurs pour *toutes* les fonctions de l'individu vivant. C'est lui qui fait l'unité des vies locales et qui les systématise et les coordonne pour la vie générale. C'est le système nerveux qui prévient le cœur et les vaisseaux des résistances périphériques ou des défaillances centrales et assure la solidarité de ces divers organes. C'est lui qui, suivant les besoins de l'organisme, règle la fixation en glycogène par le foie ou la mise en circulation sous forme de glycose des matières hydrocarbonées. C'est lui qui organise la régulation de la chaleur animale et maintient la fixité de la température comme la fixité de la tension osmotique du sang.

D'où ce mot que disait déjà Cuvier et que les travaux contemporains ont confirmé si minutieusement : — « Le système nerveux est, au fond,

[1] Voir, pour plus de détails sur l'action des leucocytes, *Ami* 1897, p. 481-488.

tout l'animal ; les autres systèmes ne sont là que pour le servir » ; et le service qu'il leur demande, c'est pour le leur rendre à son tour : échange et réciprocité qui est l'économie de toutes les organisations où la perversion humaine n'a pas gâté l'ordre de la Providence (sur les belles découvertes de Flechsig touchant le fonctionnement du système nerveux, voir *Ami* 1897, p. 483-486).

VIII. — Cette lutte de l'organisme humain contre les microbes, cet antixénisme est une merveilleuse démonstration de la doctrine vitaliste de la maladie, et par conséquent de la doctrine vitaliste de la vie.

On ne peut plus définir la maladie par la lésion anatomique ; on ne peut pas davantage l'assimiler à l'évolution du microbe sur le terrain humain, à la façon d'une graine qui se développe dans du terreau ou d'un œuf qui devient ver dans un fromage, comme on l'avait cru d'abord tout après les découvertes de Pasteur.

La maladie est la bataille de l'organisme vivant contre l'agent pathogène. L'agent morbifique pénètre dans l'économie ; mais l'économie se défend et cherche à l'expulser. Le microbe provoque l'homme ; mais c'est l'homme qui fait sa maladie ; et quand la crise se produit, quand l'élimination du microbe se fait, c'est l'organisme humain qui fait sa guérison. Le rôle de la thérapeutique se borne à aider l'homme dans la bataille ; les médicaments apportent à l'organisme des projectiles et des munitions contre les microbes, mais ils ne font pas plus : quand le malade guérit, c'est bien lui-même qui est l'auteur de sa guérison, de même que c'est lui qui succombe, quand le microbe est plus fort.

Il n'y a ni physique ni chimie qui explique tout cela ; il n'y a pas de machine que les lois de la mécanique amènent à fonctionner ainsi, et c'est la démonstration, tous les jours plus rigoureuse, de cette belle page de Claude Bernard :

> En admettant que les phénomènes vitaux *se rattachent* à des manifestations physico-chimiques, ce qui est vrai, — la question, dans son essence, n'est pas éclaircie pour cela. Car ce n'est pas une rencontre fortuite de phénomènes physico-chimiques qui construit chaque être sur un plan et suivant un dessin fixe et prévu d'avance et suscite l'admirable subordination et l'harmonieux concert des actes de la vie. Il y a, dans le corps animé, un arrangement, une sorte d'ordonnance que l'on ne saurait laisser dans l'ombre parce qu'elle est véritablement le trait le plus saillant des êtres vivants... en sorte que si, considéré isolément, chaque phénomène de l'économie est tributaire des forces générales de la nature, — pris dans ses rapports avec les autres, il révèle un lien général, il semble dirigé par quelque guide invisible dans la route qu'il suit et amené dans la place qu'il occupe.

Et cela est vrai de tous les êtres vivants, depuis le plus élevé jusqu'au plus humble : — « Quelque petite qu'on suppose la quantité de vie obscure qui gît dans l'organisme rudimentaire, dit M. Liard, elle n'en manifeste pas moins un fait irréductible aux phénomènes inorganiques. » — Déjà le fondateur du positivisme, Auguste Comte, disait :

> Le passage du monde inorganique au monde de la vie marque un point critique dans la philosophie naturelle... Dès que la vie apparaît, nous entrons dans un monde nouveau... Les phénomènes biologiques présentent un ensemble de caractères qui leur sont propres. La science positive qui les étudie a pour première obligation d'en respecter l'originalité... Avec la biologie apparaissent nécessairement les idées de consensus, de hiérarchie, de milieu, de conditions d'existence, de rapport de l'état statique à l'état dynamique, d'organe et de fonction... Ici, à l'inverse de ce qui se passe dans le monde inorganique, les parties ne sont intelligibles que par l'idée du tout... Dans les sciences du monde inorganique, on procède du cas le moins composé aux cas plus composés ; on commence par l'étude des phénomènes séparés les uns des autres ; mais *les êtres vivants*, au contraire, *nous sont d'autant mieux connus qu'ils sont plus complexes*. L'idée d'animal est plus claire pour nous que celle de végétal. L'idée des animaux supérieurs est plus claire que celle des animaux inférieurs. *L'homme enfin est pour nous la principale unité biologique*, et c'est d'elle que part la spéculation dans cette science.

Que penseront de cette vue finale de Comte certains savants d'aujourd'hui qui, comme M. Le Dantec, veulent au contraire commencer l'étude toujours par le bas de l'échelle, par les êtres dont la vie est tellement obscure et réduite qu'on se demande s'ils vivent ou non, ou tout au moins si ce sont des végétaux ou des animaux ?

Comte leur avait répondu d'avance :

> Dès qu'il s'agit des caractères de l'animalité, nous devons *partir de l'homme* et voir comment ils se dégradent peu à peu, plutôt que de partir de l'éponge et de chercher comment ils se développent. *La vie animale de l'homme nous aide à comprendre celle de l'éponge ; mais la réciproque n'est pas vraie*[1]... Nous ne saurions jamais rattacher le monde organique au monde inorganique que par les lois fondamentales propres aux phénomènes généraux qui leur sont communs.

Mêmes conclusions biologiques chez M. Boutroux : — « Les lois zoologiques ne sont pas ramenées aux lois physico-chimiques, » — et chez Renouvier : — « L'aphorisme célèbre de Leibniz, *nisi intellectus ipse*, prononcé à propos de la réduction des idées aux sensations, est également vrai comme un *nisi ipsa vita* appliqué à la réduction de la physiologie au mécanisme. »

IX. — La *Revue Augustinienne* (15 août 1909) proteste contre l'« argument d'autorité » que certains prétendent tirer des opinions formulées dans les grands Dictionnaires de théologie ou de liturgie ou d'apologétique ou d'histoire, etc., qui se publient de divers côtés. Il n'y a, en effet, aucun argument spécial à tirer de là : l'opinion enseignée dans tel Dictionnaire a tout juste l'autorité de l'homme qui a signé l'article en question. Parce que l'auteur de tel article sur la grâce est moli-

[1] Voir l'explication et l'application de cette vue de Comte dans le très beau livre du Dr Grasset lui-même, *Introduction physiologique à l'étude de la philosophie, Conférences sur la physiologie du système nerveux de l'homme*, p. 12, Paris 1908.

niste, l'insertion de son opinion dans les « grands Dictionnaires » n'ajoute pas le plus léger poids à l'autorité de la thèse moliniste. Cela est clair; mais, comme certains ont exploité cette attitude des Dictionnaires pour jeter de la poudre aux yeux de leurs lecteurs, la *Revue Aug.* a pensé devoir protester :

Il est vrai, dit-elle, que les grandes encyclopédies catholiques sont aux mains des maîtres de la Compagnie (de Jésus). Ce fait est susceptible de diverses explications; mais nul n'aura-t-il donc d'autorité que s'il écrit dans une encyclopédie?

Au surplus, peut-être en est-il qui regrettent sincèrement que tel maître d'une autre école n'ait pas rédigé tel article d'une encyclopédie, d'un dictionnaire. Qui ne souhaiterait, par exemple, un exposé plus impartial, plus objectif des questions dans le *Dictionnaire de théologie* de Vacant-Mangenot, où trop souvent la thèse de l'auteur embrasse trente et quarante colonnes, n'en laissant pas même une entière à la thèse adverse? La même observation s'impose pour le *Dictionnaire apologétique* de Jaugey, réédité par le R. P. Adhémar d'Alès. Les dictionnaires et encyclopédies sont œuvre de science sereine, objective, impartiale. Nous ne leur demandons pas ce que pense tel auteur, mais bien ce qu'ont dit les auteurs sur les questions qui nous intéressent. Et ce n'est pas pour avoir été soutenue et affirmée dans le *Dictionnaire de théologie* de Vacant-Mangenot ou dans la *Catholic Encyclopedia* de New-York, que la doctrine du R. P. Poulain pourra sembler plus traditionnelle ni que ces encyclopédies en auront plus de valeur.

C'est en effet à props du P. Poulain et de sa théorie mystique que la *Revue Aug.* proteste contre cet abus de l'argument d'autorité. Elle a polémiqué beaucoup contre le P. Poulain, et elle est assez vive à son adresse, comme il arrive volontiers quand on polémique. Nous n'avons pas à la suivre ici. Le P. Poulain s'est imaginé et nous a écrit que nous nous plaisons à l'attaquer; que notre « long article » du 1er avril 1909 était « contre » lui; etc. Il nous permettra de protester contre cette imagination : nous avons exposé, le 1er avril, les deux opinions en présence, sans faire mystère de la nôtre; nous avons cité le P. P. parmi les tenants de l'une, parce qu'en effet il est assez en vue pour qu'on ne puisse pas se dispenser de le citer en pareille matière. Si nous avions passé son nom et son autorité sous silence, c'est alors qu'il pourrait croire que nous sommes « contre » lui; et la preuve, c'est que, dans une recension du 30 septembre suivant (où nous ne l'avons pas nommé), « il est clair, dit-il, que je suis visé. » Qu'il veuille bien croire que nous avons visé à rester rigoureusement objectif et à exposer aussi clairement que nous avons pu l'opinion même que nous ne partageons pas [1].

Il se plaint aussi que nous lui ayons reproché de parquer les opérations de la grâce en compartiments séparés par des cloisons étanches; et il nous renvoie à sainte Thérèse : « On pourrait adresser, dit-il, la même accusation aux demeures successives de son *Château intérieur*. Que de cloisons entre les chambres! Que de portes que la Sainte déclare difficiles à ouvrir! » Nous nous contenterons, aujourd'hui, de renvoyer, pour l'intelligence de sainte Thérèse, aux *Degrés de la vie spirituelle* de M. Saudreau (l'auteur y suit précisément le plan même de la Sainte); et quant au reproche en question, c'est une simple constatation que tout le monde a pu faire, et que le P. Roure avait déjà faite dans cette note des *Etudes* (reproduite dans son *En face du fait religieux*, p. 194-195) :

« Il nous échappe, dit le P. Roure, pourquoi le R. P. Poulain fait des sentiments d'amour un caractère *secondaire* de l'union mystique, lorsqu'il donne la présence de Dieu sentie, la possession intérieure de Dieu sentie, comme les deux caractères fondamentaux. Ne serait-ce pas une manifestation de la tendance trop intellectualiste d'un livre riche d'érudition, mais où l'on peut regretter, en outre, l'*abus d'un certain découpage géométrique* ? La justification de l'auteur est peut-être qu'il a voulu étudier les moyens de discerner l'oraison mystique de l'oraison ordinaire plus que l'état mystique en lui-même ; or l'élément intellectuel nous frappe davantage. »

X. — De bons panégyriques de saint Thomas à signaler dans les Revues de 1909 : — du P. Merklen, des Augustins de l'Assomption, panégyrique prononcé dans l'église des Dominicains à Louvain, 7 mars 1909 (*Revue Augustinienne*, 15 mars) : salue en saint Thomas « le plus bel exemple de l'harmonie des facultés de l'âme, et dont je résumerai toute la gloire en disant qu'il est la plus belle valeur intellectuelle de l'Eglise du Christ » ; — du P. Allo, O. P., à Fribourg de Suisse, 7 mars 1908 (*Revue du Clergé français*, 15 juillet 1909) ; — du P. Coconnier, O. P., panégyrique qui remonte à l'année 1888 : le manuscrit en a été retrouvé dans ses papiers, et c'eût été dommage qu'il restât inédit (*Revue Thomiste*, mars-avril 1909) [1].

Le P. Allo prend pour texte le mot de Jésus dans saint Jean : *Veritas liberabit vos*, mot dont la vie de saint Thomas n'est, d'un bout à l'autre, que l'illustration :

La grande faiblesse et le grand esclavage, c'est de végéter sous la domination de deux tyrans intérieurs, l'égoïsme et le préjugé, qui vivent l'un de l'autre et s'entretiennent sournoisement aux dépens du bonheur comme de l'activité de l'âme où ils règnent. Au contraire, être libre, libre du fait qu'on aime exclusivement

[1] L'ouvrage du P. Poulain, *Des Grâces d'oraison*, autrefois à la librairie Retaux, est aujourd'hui chez Beauchesne; et nous sommes heureux d'en annoncer la sixième édition, revue et augmentée, parue en 1909 à la libr. Beauchesne, in-8 jésus de 667 p., 7 fr. 50.

[1] Voir encore un piquant article de M. Delfour (*Université catholique*, février 1909), intitulé *Psychothérapie*, et où l'auteur propose à nos contemporains de faire chez saint Thomas leur cure intellectuelle. — Nos lecteurs ont pris connaissance aussi, par ailleurs, de la grave et lumineuse lettre du cardinal Vivès au Président de l'Alliance des Grands Séminaires (13 juillet 1909) : — « C'est dans les œuvres immortelles des grands scolastiques, et *avant tout* de saint Thomas, qu'il faut puiser les trésors de la science sacrée. » — *Avant tout*, ce qui ne veut pas dire : « *A défaut* des grands scolastiques, revenez au moins à saint Thomas », comme certain a voulu traduire les recommandations répétées de Léon XIII et de Pie X. Le cardinal Vivès appartient à l'Ordre des Capucins.

la vérité et qu'on la possède sans crainte, cela s'appelle être à la fois humble et fier, pacifique et intrépide, bon et puissant. Et le Docteur angélique est certainement un des plus beaux types d'hommes où l'amour et la possession de la vérité aient révélé leurs merveilleux effets.

Il a été « d'abord parfaitement libre dans les jugements de son esprit, parce que son esprit était parfaitement soumis à la vérité, la vérité étant toujours divine, qui que ce soit qui la dise [1] ; mais aussi il ne se soumettait qu'à elle » : beaucoup en disent autant, mais combien rares ceux dont l'activité intellectuelle n'est pas réduite ou comprimée par des sujétions moins nobles, par des intérêts de personnes ou de collectivités ! — Saint Thomas a été indépendant, libre aussi bien vis-à-vis du présent que vis-à-vis du passé, vis à-vis des timorés qui redoutent la sagesse grecque comme vis-à-vis des novateurs qui s'en engouent jusqu'à la servitude : ceux qu'il a le plus combattus de ses contemporains, sont précisément les maîtres qui croyaient à l'infaillibilité d'Aristote, c'est-à dire les Averroïstes et Siger de Brabant. *In philosophicis minimus locus est auctoritas*, disait-il. Il aurait pu dire aussi, comme un de ses disciples (Gilles de Rome) : « Nous n'acceptons des philosophes que ce qu'ils prouvent. » De même pour les sciences : les systèmes scientifiques non prouvés, la physique ou l'astronomie commençantes de son temps, il n'en a usé que sous bénéfice d'inventaire.

Et c'est parce qu'il était libre vis-à-vis du présent comme vis-à-vis du passé qu'il est resté et restera toujours « moderne », ce qui est le contraire du « moderniste » : le moderniste est serf du présent :

Un moderniste, c'est, il me semble, celui qui compare et oppose le présent au passé, pour essayer de se construire une synthèse suffisante, avec ce qui, dans le présent, s'oppose visiblement au passé ; et rien qu'avec cela ; tout le reste, il le rejette ou le néglige. Pauvre esclave de l'actualité, du fait-divers intellectuel !... Il ne s'aperçoit même pas que, dans le moment où il a fixé son esprit pour faire le bilan des idées de son époque et les mettre en système, leur flux s'écoulait, l'époque changeait déjà... Il n'a pas capté le flot qui coulait en s'élargissant et arrosant sans cesse les terres nouvelles de l'expérience, mais un peu de cette écume qui s'entasse contre la rive, aux tournants anguleux. Il l'a saisie dans ses mains, je dirais presque qu'il a voulu s'accrocher à cette blancheur inconsistante, et il la voit fuir entre ses doigts, il entend les bulles qui crèvent, rien ne lui reste du flot vivant, qu'un vieux détritus du passé, un morceau de bois mort peut-être, autour duquel avaient moussé prétentieusement les théories... Saint Thomas a été moderne au XIII[e] siècle, il l'est encore aujourd'hui, et il le sera demain, quand on aura oublié les noms de la plupart de ceux qui l'attaquent au nom de la « pensée moderne »... Je ne veux pas dire qu'il n'y avait plus rien à faire en philosophie ou en théologie après le Docteur angélique... Je maintiens seulement que, en philosophie et en théologie, il a dit l'essentiel ; je maintiens que toutes nos découvertes acquises depuis lors trouvaient déjà des points d'attache dans sa doctrine, et qu'on peut avoir la ferme confiance que toutes nos découvertes futures entreront sans violence dans la grande synthèse dont il a solidement posé les bases... S'il a pu être de tous les temps, c'est parce qu'il fut de l'éternité.

Et il a été libre dans sa vie morale : « un saint est un homme amoureux de la vérité éternelle ». Il ne vit que de l'amour personnel, exclusif, jaloux, de la Vérité éternelle. — Une charmante page sur sa « naïveté » :

Sa légende — son histoire — nous apprend qu'il passait pour naïf. Messieurs, il ne faut pas considérer cela comme une calomnie dont on aurait à laver sa mémoire. Naïf ? pour moi, je suis bien convaincu qu'il l'était. Il avait d'abord cette naïveté des âmes libres qui, très détachées de tout intérêt personnel, croient plus naturellement au bien qu'au mal — ce qui est un caractère de la charité, d'après saint Paul, — qui ne se sentant pas menacées par les avantages des autres, ne sont pas soupçonneuses, tracassières, prennent les choses, les idées et les gens en bonne part. Il avait encore cet optimisme « naïf », si vous le voulez, de ceux qui voient très clair, assez clair pour ne pas perdre de vue, quand il y a des nuages, que, par derrière, le soleil luit encore. Il avait foi en Dieu, foi dans l'Eglise, par conséquent foi dans sa propre activité, soumise à Dieu, foi dans les causes qu'il défendait au nom de l'Eglise, foi dans l'avenir. Les vents changent, les nuages passent, le soleil demeure. D'ailleurs, quand il y avait à livrer combat, pour défendre soit la doctrine, soit la perfection de l'idéal chrétien, lui n'était pas de ces béats conciliateurs qui, par excès de charité pour les personnes, n'osent jamais attaquer une idée fausse ; mais c'était toujours une erreur, jamais une personne, qu'il attaquait avec sa fermeté sereine.

Ainsi, de tous les côtés, saint Thomas d'Aquin nous apparaît comme un des plus beaux exemples que nous offre l'histoire de pondération dans la vigueur, d'indépendance dans l'humilité, de respect des autres dans l'élévation. C'était sa vie intérieure, si dégagée d'égoïsme, et si pleinement soumise au Dieu de vérité, qui était la source de cette magnifique harmonie...

Le P. Coconnier nous dit de saint Thomas 1° sa vie d'étudiant, et 2° sa vie d'enseignement et de labeur infatigable au service de la vérité : il poursuivait partout la solution des problèmes, et jusqu'à la table de saint Louis. — « Et, Dieu bénissant ses efforts, un moment venait où il se faisait dans son esprit tant et de si abondantes lumières qu'il ne se trouvait plume si légère qui pût aller aussi vite que sa pensée, et qu'on le vit, en diverses rencontres, dicter à trois et même à quatre secrétaires à la fois sur différentes questions. »

Et ce n'était pas la poursuite égoïste de la science pour la science : il ne perdait pas de vue la charité, les nécessités du prochain ; il s'attachait surtout aux matières qui lui semblaient mieux répondre aux besoins du moment : « car personne mieux que lui ne se tenait au courant des idées du jour. » — D'ailleurs il s'en faut qu'il écrivît toujours sur des sujets de son choix : on s'adressait à lui et on le consultait de toutes parts. Le Pape, le général de son Ordre, des évêques, des princes, des professeurs, des cheva-

[1] Considerandum est quod veritas ex diversitate personarum non variatur ; unde cum aliquis veritatem loquitur, vinci non potest, cum quocumque disputet. (S. Th., *in Job*, c. XIII, lect. 2).

liers, de simples étudiants, des dames même l'interrogent (l'interviewent, dirions-nous aujourd'hui) et veulent avoir son avis sur les questions les plus diverses et les plus épineuses. Il se fait un devoir de satisfaire tout le monde ; et rien n'est touchant comme de voir avec quel zèle et quelle bonté il répond à tout. Il a beau être accablé, comme il dit, « par les travaux que nécessite l'enseignement, *propter occupationes quas requirit operatio lectionis* » (réponse à la duchesse de Brabant), il répond quand même.

Et Dieu sait pourtant si les demandes sont toujours discrètes ! Le courrier de saint Thomas, à certains jours, ressemblait étonnamment au courrier de l'*Ami du Clergé*. — Un jour, par exemple, un de ses correspondants le prie de lui composer un « traité *succinct* sur les Sacrements et sur les articles du Symbole, *avec la réponse aux doutes qui peuvent s'élever sur ces matières* », c'est-à-dire un abrégé de toute la théologie et de toute l'apologétique. Voici en quels termes le Saint s'excuse de ne pouvoir accomplir toute cette tâche :

Comme le travail des théologiens n'a pas d'autre objet que d'éclairer les doutes qui regardent les articles de foi et les sacrements, je ne pourrais répondre à ce que vous me demandez sans résumer les difficultés de la théologie tout entière : et quel travail il me faudrait pour cela, *quantum sit operorum*, votre sagesse le comprendra bien sûr. Veuillez donc vous contenter pour le moment que je vous expose brièvement les articles de la foi et les sacrements, en marquant seulement les erreurs à éviter à propos de chacun d'eux. *(Opusc. IV)*.

A un autre, un professeur de Venise, qui lui pose, ni plus ni moins, trente-six questions à résoudre en quatre jours, *infra quatriduum*, il fait cette réponse qu'un Saint seul pouvait trouver dans son cœur :

J'ai lu vos lettres où votre charité me demandait de répondre, sous quatre jours, à une grande multitude de questions. Et bien que je fusse très occupé à autre chose, *licet essem in aliis plurimum occupatus*, pour ne pas manquer au service de votre dilection, *tamen ne desim vestræ dilectionis obsequio*, laissant de côté le reste, *dilatis parumper aliis*, j'ai essayé de satisfaire votre désir. *(Opusc. XI)*.

Saint Thomas, à l'exemple de saint Paul, se regarde comme le débiteur de tous en matière de vérité. Il estime que tout le temps qu'il n'emploie pas à louer Dieu par la prière, il est obligé de l'employer à le glorifier par l'enseignement et surtout par la composition. C'est ce qu'il dit si bien dans le prologue d'un traité sur les anges, qu'il dédie à « son très cher compagnon, frère Réginald » *(Opusc. XV)* :

Puisque nous ne pouvons encore prendre part au cantique incessant des anges, il faut au moins donner à la piété cette compensation que tout le temps qu'il nous faut enlever à la psalmodie sacrée soit employé au travail de la composition, *quod psallendi officio subtrahitur, scribendi studio compensetur*.

Il savait être terrible quand il voyait les âmes en péril. Le P. Coconnier nous raconte la genèse de son *De unitate intellectus contra Averroistas*. Averroès avait soutenu sur l'âme humaine une théorie dont la conséquence était la négation de l'immortalité *personnelle* de l'homme, d'où renversement des principes de la morale et provocation à la licence la plus effrénée. Un grand nombre d'esprits s'y étaient laissé séduire ; des professeurs même de l'Université de Paris l'avaient embrassée et s'en faisaient les apôtres, l'enseignant parfois jusque dans leurs leçons publiques, mais surtout dans des réunions clandestines d'étudiants qui s'en allaient ensuite en répandre par tous pays le poison. Le mal était d'une extrême gravité, puisque la foi et les mœurs étaient compromises. C'est pour en arrêter le progrès que saint Thomas écrit son livre. Il montre d'abord que ni Aristote ni ses commentateurs autorisés, soit Grecs soit Arabes, n'ont enseigné ce que leur fait dire Averroès ; puis, entrant sur le terrain de la philosophie, établit que cet Arabe, comme il a faussé la pensée d'Aristote, fausse également tous les principes de la vraie psychologie.

Ce traité est l'un de ceux que saint Thomas a écrits avec le plus de soin, et l'un des plus utiles pour pénétrer le fond de sa doctrine. Il nous initie à merveille aux luttes ardentes de ce temps-là entre la foi et la philosophie. Mais il nous révèle un aspect du caractère du Saint, qui se laisse moins facilement remarquer dans ses œuvres et qui est magnifique, « je veux dire la force, l'énergie, je ne sais quel souffle de noble et grande passion qui, s'ajoutant chez lui à la bonté et à la douceur, font une vertu achevée et donnent à son âme une beauté accomplie. » — Ecoutez ces paroles par où il termine son livre :

Voilà comme on réfute cette erreur, en faisant appel, non aux enseignements de la foi, mais aux principes de la philosophie et à l'autorité des philosophes. Que si quelqu'un, se glorifiant d'une science de mauvais aloi, *quod si quis gloriabundus de falsi nominis scientia*, veut répondre à ce que je viens de dire, qu'il n'aille pas parler dans quelque coin retiré, *ne loquatur in angulis*, ni devant des enfants incapables de juger en des matières si difficiles, *nec coram pueris qui nesciunt de causis arduis judicare*, mais qu'il écrive contre cet écrit, s'il l'ose, *sed contra hoc scriptum scribat, si audet ;* et il trouvera pour lui répondre, non seulement moi, qui suis le moindre de tous, *non solum me qui sum aliorum minimus*, mais une multitude de vrais maîtres qui sauront résister à son erreur et guérir son ignorance, *per quos ejus errori resistetur, vel ignorantiæ consuletur*.

« N'est-ce pas là un fier et vaillant langage ? poursuit le P. Coconnier ; et ne me pardonnerez-vous pas, mes très chers Frères, de vous avoir montré, en vous rapportant ces paroles, comment saint Thomas, quand il s'agissait de l'intégrité de notre sainte foi, quand il s'agissait surtout de défendre contre l'erreur le sanctuaire inviolable et sacré de l'âme des enfants et des jeunes gens, savait tressaillir jusqu'au fond de son cœur, et faire entendre les accents d'une indignation sainte et terrible ? »

L' « AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Exposition de la morale catholique. *Conférences de Notre-Dame*, par M. le chanoine Janvier. — T. VII : La loi. *(Carême 1909).* — Un vol. in-8 de 450 p., 4 f. — Paris, Lethielleux.

La maison Lethielleux vient, comme d'habitude, de publier en volume les Conférences de Notre-Dame (Carême 1909). C'est le VII[e] de la série, et non pas, Dieu merci ! le dernier. Nos lecteurs en connaissent déjà le sujet, pour avoir sans aucun doute recueilli, en son temps, dans la presse, l'écho des éloges enthousiastes qui ont salué, cette fois encore, le merveilleux talent doctrinal et oratoire du célèbre conférencier de Notre-Dame.

Jamais la théorie vraie, naturelle et théologique, de la *loi* n'a été plus qu'aujourd'hui nécessaire, dans un monde intellectuellement dépravé, où il semble qu'on ait à cœur d'exagérer le fétichisme de *la loi* à mesure qu'on en gâte davantage le vrai caractère et qu'on en fait un instrument plus audacieux d'oppression officielle pour les consciences, de tyrannie jacobine dans le domaine des affaires politiques.

Et pourtant, jamais peut-être la métaphysique sociale des lois n'a été moins enseignée, plus ignorée qu'aujourd'hui ; et, pour aller jusqu'au bout de notre pensée, jamais le traité *de Legibus* n'a été plus négligé dans les préoccupations du clergé, dans les programmes de nos séminaires, dans notre littérature de théologie morale contemporaine.

C'est une constatation que chacun peut faire pour son compte. Tous les jours, en matière politique, fiscale, religieuse, nous sommes acculés, par la méchanceté des gens qui nous gouvernent et des politiciens qui nous fabriquent des lois pitoyables, à une casuistique pratique extrêmement embarrassante, où se pose devant la conscience le redoutable conflit, sans cesse répété, entre le respect dû à l'autorité morale de la loi, en principe, et les intérêts, privés ou sociaux, parfois très graves, que peut compromettre son application. Suivant que l'on penche trop d'un côté ou de l'autre, qu'on respecte trop la loi ou qu'on ne la respecte pas assez, de graves conséquences sont à craindre dans la formation du jugement pratique de conscience, avec fatale répercussion, toujours dangereuse, dans l'ordre social des mœurs publiques.

C'est ce qu'a fort bien compris l'orateur de Notre-Dame, et ce qui l'a déterminé à rendre à ses auditeurs, malgré les apparentes sécheresses de la matière, le signalé service d'un enseignement absolument fondamental dont ils avaient tous besoin et dont ils auront tous profité.

Profitons-en aussi nous-mêmes, et coopérons à cette belle œuvre de salubrité publique intellectuelle, en répandant le plus possible autour de nous ce volume, de lecture facile, où se trouve résumée et présentée de façon très assimilable toute la moelle du classique traités *des Lois* :

La notion de la Loi. — La loi éternelle (2 conf.). — *La loi humaine. — La loi juive. — La loi chrétienne.* — Ajoutons à ce plan général des *Conférences* proprement dites, les sujets de la *Retraite pascale* qui le complètent et en précisent la portée pratique : *La vertu bienfaisante de la loi. — La force répressive de la loi. — Les devoirs de conscience vis-à-vis de la loi. — Les droits de la conscience vis-à-vis de la loi injuste. — La violation de la loi dans la Passion de Jésus-Christ. — L'accomplissement de la loi dans la sainte Communion.* — En appendices : une bonne bibliographie du sujet et des notes explicatives précieuses pour la pleine intelligence de la doctrine développée au cours des Conférences.

On voit assez, par ce raccourci de table des matières, ce qu'est la nouvelle œuvre de M. le chanoine Janvier, et quelles raisons nous avons d'en recommander très particulièrement l'étude à nos lecteurs. La compétence et la célébrité de l'auteur sont assez notoires pour que nous n'ayons rien à en dire. C'est justice, toutefois, de signaler le soin très particulier qu'il a mis cette fois-ci, plus encore qu'auparavant, à rendre accessible à tous l'assimilation d'un enseignement dont les formules présentent parfois, dans nos traités classiques de morale, un aspect aride et difficile.

Enfance et Jeunesse. *Etudes et Documents de Psychologie, d'Histoire et de Pédagogie chrétienne,* paraissant en brochures in-12 de 64 pages. — Prix : l'exemplaire, 0 f. 60, franco 0 f. 70. Souscription aux douze premiers exemplaires : franco 7 f. ; aux six premiers, 4 f. — Librairie des Catéchismes, Paris, 9, rue Cassette.

Entre autres initiatives importantes, la *Librairie des Catéchismes*, désireuse d'étendre son programme, entreprend la publication de deux véritables Encyclopédies : l'une, sous le nom de Bibliothèque sacerdotale, *Piété, Etude, Apostolat*, placée sous le haut patronage de Mgr Amette, archevêque de Paris, et sous la direction effective de Mgr Ricard, archevêque d'Auch ; la seconde, sous le titre Enfance et Jeunesse, *Psychologie, Pédagogie, Histoire*.

La première s'adresse au clergé. Son programme embrasse toutes les questions de pastorale et offrira aux prêtres engagés dans le saint ministère et dans les œuvres, des monographies, des traités pratiques bien adaptés aux temps nouveaux et dont les premiers sont pour paraître très prochainement.

L'Encyclopédie *Enfance et Jeunesse* se recommande aux éducateurs, prêtres et laïques, séminaristes, aux familles chrétiennes. Il y sera traité successivement des grandes questions intéressant l'éducation de l'enfance et de la jeunesse.

Voici la liste des volumes déjà parus de cette Encyclopédie :

N° 1. — *Formation de la conscience*, par M. Ph. Ponsard, professeur au Collège Massillon.

N° 2. — *Conscience et confession des enfants*, par M. l'abbé Gellé, professeur de pédagogie.

N° 3. — *Formation du sentiment esthétique*, par Ph. Ponsard.

N[os] 4 et 5. — *Formation de la Jeunesse à la Liberté*, par A. Chauvin, directeur de l'Ecole Massillon.

N° 6. — *Verges ou persuasion*. (1° La Méthode persuasive), par l'abbé Hébrard, vicaire à Limoges.

N° 7. — *Les conditions de l'Enfant dans l'Antiquité*, par A. Baudrillart, agrégé de l'Université.

N° 8. — *Péril de l'Enseignement officiel pour les Enfants*, par Mgr Ricard, archevêque d'Auch.

Ils seront suivis à bref délai, selon toute vraisemblance, d'un grand nombre d'autres. Les sujets en sont énumérés sous plus de cinquante titres, et suffisent à montrer le grand intérêt et la haute opportunité de cette collection à l'heure présente.

Ce sera là, quand la publication en sera terminée, un arsenal unique où devront puiser les éducateurs et les catéchistes, pour se rendre dignes et capables d'exercer leur mission. La science de la pédagogie ne peut plus être actuellement dédaignée des maîtres de l'enfance. Elle s'impose plus spécialement aux maîtres chrétiens, pour qui l'éducation égale si elle ne surpasse le rôle de l'instruction proprement dite. Le clergé lui-même doit

tenir à honneur de posséder une particulière compétence en ces matières. Et, il faut le proclamer bien haut, l'expérience, si longue soit-elle, ne suffit plus à elle seule ; elle a besoin de s'appuyer sur l'étude, une étude aussi étendue que suivie.

C'est ce qu'ont compris les prêtres de talent et de zèle qui n'ont pas hésité, pour répondre à une incontestable nécessité, à faire appel à tous les écrivains de valeur et passés maîtres dans les questions de pédagogie et de direction, pour composer cette bibliothèque, très variée dans les sujets à traiter, mais une par le but proposé.

De la lecture attentive des premiers traités se dégage cette double remarque : 1° que les auteurs possèdent parfaitement leur sujet et en savent exposer avec clarté ou du moins en mettre en suffisant relief les points principaux. Peut-être, quelques opuscules sont-ils un peu relevés dans leur ensemble et auraient-ils demandé, semble-t-il, plus de simplicité dans la division et dans le style, afin d'atteindre une vulgarisation plus adéquate aux diverses classes de lecteurs auxquels ils s'adressent. Mais on reconnaîtra que c'est là aussi un avantage. Car 2° ces traités sont surtout composés pour provoquer la pensée et la réflexion ; ils devront être plutôt médités que lus. Si, à première vue, ils font découvrir des aperçus tout nouveaux, il n'y a pas de doute que, à force de les repasser, on n'acquière très vite une science pratique qui excède même le cadre que les auteurs s'étaient tracé.

Il nous reste à donner quelque idée des premiers opuscules parus. Nous le ferons en peu de mots, nous réservant de nous étendre davantage pour les ouvrages à paraître. Mais il importait dès aujourd'hui de donner notre appréciation sur l'utilité et la portée de l'œuvre.

Formation de la Conscience comprend six chapitres : I. L'essentiel de l'œuvre éducatrice est la formation de la conscience. Insuffisance de l'éducation physique et de l'éducation intellectuelle. — II. Ce qu'il faut entendre par l'éducation de la conscience chez les enfants. — III. Comment éveiller la conscience chez l'enfant. — IV. Les auxiliaires de l'autorité dans la formation de la conscience : le sentiment ; les sanctions ; l'examen de conscience ; l'hygiène et les exercices physiques. — V. Qualités à donner à la conscience de l'enfant. — VI. L'éducation morale et le collège. Externat et internat. L'éducation de l'avenir : externat familial et système tutorial.

Conscience et Confession des enfants est une fine, intéressante et théologique étude, en quatre chapitres, sur un sujet qui demande, pour ce qui est de la pratique, tant de délicatesse de touche en même temps que de sûreté de main dans le maniement d'âmes pour la plupart neuves et pleines de candeur : l'attrait des enfants pour la sainte confession ; les confessions nulles ; les meilleures confessions ; les mauvaises confessions. En conclusion, sous forme de questionnaire, épreuve préparatoire des dispositions les plus importantes requises du pénitent.

Formation du sentiment esthétique paraîtra tout d'abord à plusieurs comme un hors-d'œuvre. Qu'ils lisent cependant, et ils ne tarderont pas à partager les convictions de l'auteur, et à reconnaître la nécessité de la culture générale du goût chez l'enfant. Ils sauront gré ensuite à M. l'abbé Ponsard de ses utiles conseils pour les aider à réaliser cette éducation esthétique.

Préparation de la jeunesse à la liberté comprend, — et ceci indique l'ampleur et la précision que M. Chauvin a voulu donner à ses observations, — deux opuscules réunis en un seul. Le problème abordé dans cet essai n'est pas autre que celui de la conciliation de l'autorité et de la liberté, problème non moins compliqué en éducation qu'en politique. Trois parties : Le problème ; comment il est résolu présentement, au jugement de la critique. — Le naturalisme et le christianisme devant le problème. — Solution par le christianisme. L'éducation chrétienne n'a pas échoué, comme on l'a dit. — Conclusion.

Verges ou Persuasion par son titre même indique qu'il est question dans cet opuscule de savoir comment il faut se comporter au sujet de la discipline dans l'éducation des enfants. Autrefois, il était de mode de traiter l'enfant avec une excessive rigueur. La tendance actuelle est plutôt contraire. Entre ces deux extrêmes, quelle position faut-il tenir ? En particulier, comment peut se créer et se maintenir l'autorité ? La méthode persuasive a toutes les préférences de l'auteur. Sans doute, bien entendue et appliquée, elle a ses avantages marqués ; mais elle n'exclut pas une sage réglementation qui prévient les écarts individuels, assure la discipline et l'ordre général.

Comme suite à cette étude, il sera, dans une seconde brochure, traité de *La persuasion au catéchisme*.

Les Conditions de l'enfant dans l'antiquité est une introduction aux prochaines études que l'auteur se propose de donner sur l'éducation chez les Grecs et les Romains. Il s'agit ici d'histoire, mais d'histoire qui n'est pas sans utilité pratique pour apprendre quels abus sont à éviter, quelles règles à suivre en fait de bonne et saine éducation. Dans cette brochure, M. Baudrillart traite tour à tour de la puissance paternelle en Grèce et à Rome, — des sentiments naturels, de l'idéal et des mœurs chez les Spartiates, chez les Athéniens inférieurs sous ce rapport aux premiers, chez les Romains, — de l'enfant et de la religion, — des enfants sacrifiés, abandonnés, etc.

Le Péril de l'enseignement officiel pour les enfants ne pouvait trouver un interprète plus autorisé que l'éminent et vénérable archevêque d'Auch, Mgr Ricard. On sait que pour avoir signalé avec vigueur ce danger, cet acte de zèle épiscopal a valu à son auteur les poursuites des pouvoirs publics. En trois chapitres, Mgr Ricard indique *les remèdes qu'il est urgent d'apporter à l'enseignement officiel*, examine quels sont *les droits de l'enfant au foyer et à l'école* et plaide éloquemment la cause de l'*Ecole catholique*. Un appendice reproduit l'*Ordonnance* épiscopale portant règlement des écoles catholiques du diocèse d'Auch.

Manuel des Catéchistes volontaires. *Explication raisonnée, historique, du Dogme et de la Morale catholiques*, par le P. D. Lodiel, professeur de théologie. — Prix : 1 f. ; port 0 f. 20. — Paris, Bonne Presse.

Souvenir des Catéchismes. *Pieuses catéchèses d'Evangile*, par l'abbé Prosper Baudot. — In-18 de 164 p., 0 f. 50. — Lille, Desclée.

Le Foyer domestique. *Maîtres et Domestiques. Maris et Epouses. Parents et Enfants*, par le R. P. Edouard, O. F. M. — In-16 de 112 p., 0 f. 50. — Paris, Lethielleux.

I. — L'ouvrage du P. Lodiel, dédié aux catéchistes volontaires, a en réalité une portée plus grande, et il ne convient pas moins comme manuel d'explications pour les prêtres catéchistes, ou même comme catéchisme de persévérance à l'usage des enfants. Le sous-titre n'indique pas non plus suffisamment le contenu de ce petit volume, où l'auteur a su condenser sans aridité ni sécheresse, et en accompagnant l'exposition de

la doctrine d'exemples nombreux et bien choisis, tout ce qui regarde le dogme, la morale, le culte (y compris les fêtes), l'apologétique.

Le P. Lodiel procède non par questions, mais plutôt par voie d'exposition ; et cette méthode n'enlève rien à la clarté ni à la précision de la doctrine. Ainsi, son manuel pourra être utilisé comme livre de lecture pour le Carême, et nous n'hésitons pas à le conseiller sous ce rapport à ceux de nos confrères qui visent non moins à instruire qu'à édifier les fidèles assidus à ces réunions quadragésimales.

Ce volume d'apparence modeste se recommande donc, non seulement par son prix extrêmement réduit, mais surtout parce que, sous un format aussi maniable, il ne s'en trouve pas, à notre connaissance, de plus complet et de plus sûr au point de vue de la doctrine.

II. — M. l'abbé Prosper Baudot, dont la compétence en fait d'apostolat est universellement connue, s'adresse, dans son opuscule, aux enfants qui viennent de faire leur Première Communion, à ceux qui sortent des catéchismes ou s'apprêtent à en sortir. C'est un Guide pour la persévérance qu'il leur offre, sous forme de Sommaire de la Vie chrétienne. Mais ce qui fait l'originalité de ce manuel, c'est que l'enseignement est tiré entièrement du texte évangélique. Sous les titres généraux des chapitres sont réunis en 233 numéros autant de maximes qu'illustrent un texte ou une sentence évangélique dont le sens est ensuite fixé par un court commentaire. Un questionnaire à la fin du chapitre permet de se rendre compte si l'on a bien saisi toute la portée des diverses vérités qui y sont contenues.

En somme, excellent et très substantiel opuscule, bien propre à graver d'une manière indélébile dans l'âme des adolescents les plus belles maximes de l'Evangile, et à produire ainsi des fruits abondants de persévérance et de sainteté.

III. — *Le Foyer domestique* est, comme son sous-titre l'indique, un exposé des devoirs renfermés dans le **4e commandement de Dieu**. C'est non pas, comme le déclare du reste l'auteur, un traité complet des devoirs de la famille chrétienne, mais un ensemble de considérations courtes et pratiques dont le but est de préciser et de rappeler ces devoirs trop généralement méconnus ou insuffisamment compris. Œuvre de bonne et saine vulgarisation, ce petit livre servira à faire réaliser l'idéal des vertus nécessaires au bonheur et à la sainteté du foyer domestique.

La B. Jeanne d'Arc, par l'abbé Méresse. — Nouvelle édition. — Un beau vol. in-12 de 420 p., avec 17 illustrations, 2 f. (remises par nombre). — Librairie Oscar Masson, à Cambrai (Nord).

C'est une histoire populaire de la Bienheureuse qu'a voulu écrire M. l'abbé Méresse : ce qui n'exclut ni l'élévation, ni la critique, ni l'élégance que l'on aime à rencontrer dans un pareil ouvrage. Les approbations flatteuses qu'il a obtenues s'accordent à le féliciter « d'avoir su très bien mettre en relief les vertus de Jeanne et sa mission surnaturelle, » et aussi « d'avoir montré qu'elle eut presque seule, en son temps, l'idée de la Patrie. »

Cette biographie, bien complète et illustrée, d'un prix avantageux et à la portée de tous, se recommande à la jeunesse ainsi qu'aux familles. En faisant apparaître sous leur vrai jour les circonstances les plus mémorables de sa vie, elle ne peut que contribuer à répandre le culte et l'amour de la sainte héroïne. Elle sera en même temps, selon l'expression de Mgr l'évêque d'Aire, « pour tous ceux qui la liront, une puissante exhortation à la véritable grandeur d'âme, en même temps qu'aux plus modestes et aux plus solides vertus. »

La Somme du Prédicateur sur les Temps liturgiques et les Evangiles de tous les dimanches et fêtes. 8 beaux vol. grand in-8, 56 fr. — **La Somme du Prédicateur sur le Salut éternel.** Tome II : *Les Grands Devoirs du Salut.* Tome III : *Les Grands Moyens du Salut.* — Prix de l'ouvrage complet : 30 fr. — Librairie Soubiron, à Montréjeau (Haute Garonne).

I.— C'est une réédition que M. Grenet, dit d'Hauterive, nous donne de son ouvrage sur les *Temps liturgiques et les Evangiles de tous les Dimanches et Fêtes*. Le tome Ier vient de paraître. Il comprend le Temps de l'Avent et le Temps de Noël, savoir quatre instructions sur le Temps de l'Avent et quatre sur celui de Noël, puis également quatre instructions sur chaque Evangile.

Ce qui caractérise la méthode de l'auteur, c'est qu'il s'est appliqué à distinguer et à délimiter nettement les quatre parties les plus saillantes de chaque Evangile, et de chacune de ces parties il a tiré une homélie bien complète et entièrement différente des autres, qui est toujours l'explication directe du texte lui-même.

L'exécution typographique ne laisse rien à désirer : les divisions inscrites en tête de chaque instruction se trouvent reproduites, avec un numéro d'ordre, en tête de chaque partie et imprimées en caractères italiques.

Ainsi, l'ouvrage se présente comme une mine précieuse d'enseignements bien coordonnés et faciles à utiliser. Le style est sobre et clair, sans prétentions à une éloquence qui nuirait à ceux qui veulent surtout par la méditation s'assimiler des idées justes et pratiques. Car, nous croyons que l'auteur a voulu précisément éviter aux prédicateurs des recherches parfois longues et fatiguantes, en mettant sous leurs yeux tout ce qui a été dit de mieux sur les sujets à traiter. A chacun ensuite d'extraire de cette matière abondante et sûre mise ainsi à sa portée, ce qui convient à son auditoire et de lui donner sa touche personnelle.

C'est par là que cette *Somme* peut rendre des services appréciables au clergé. Il faut savoir gré au savant et actif auteur de l'avoir compris et de s'être en cela, comme dans ses autres ouvrages, soumis à un travail vraiment digne d'admiration et d'éloges.

II. — De cette activité inlassable, M. P. Grenet nous fournit une nouvelle preuve, en livrant à l'impression, dans des intervalles assez rapprochés, les tomes II et III de la *Somme du Prédicateur sur le salut éternel*.

Le tome II comprend l'exposé des *Grands Devoirs du Salut*. Ces devoirs, en suivant l'ordre des Commandements de Dieu et de l'Eglise, sont tout un cours de morale populaire appropriée aux temps actuels. A signaler, à propos du 4e Commandement de Dieu, une instruction sur le « devoir pour tout chrétien de remplir ses obligations civiques, » et comme complément à la morale des Commandements quatre instructions sur le devoir pour tout chrétien de combattre les ennemis de son salut, — de sanctifier toutes ses actions, — d'imiter Notre-Seigneur Jésus-Christ, — de tendre à la perfection.

Le tome III a pour objet : *Les Grands Moyens de Salut*, exposés en vingt chapitres généralement divisés en trois parties. Ces moyens sont : Avoir